VENDREDI 23 AOÛT 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1797
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Vaccination FCO : une course contre la montre



En France, le virus de la fièvre catarrhale ovine sérotype 3 gagne du terrain. 41 foyers étaient confirmés le 14 août. La zone régulée des 150 km autour des foyers a été ajustée en conséquence et s'étend désormais sur 27 départements dont la Côte-d'Or et l'Yonne, pour lesquels 632 communes étaient concernées. Une situation qui va sans doute rapidement évoluer. Face à cette menace, l'État encourage la vaccination en prenant en charge le coût des vaccins. Sachant que les animaux seront pleinement protégés 21 jours après l'injection, c'est une course contre la montre qui est engagée. *PAGES 3 à 5*

Encart : Flyer UCIA Foire de Chalon (sur certains cantons).



P.06

ACTUALITÉS

Moissons // Pas vraiment mieux pour les bios



P.08

ACTUALITÉS

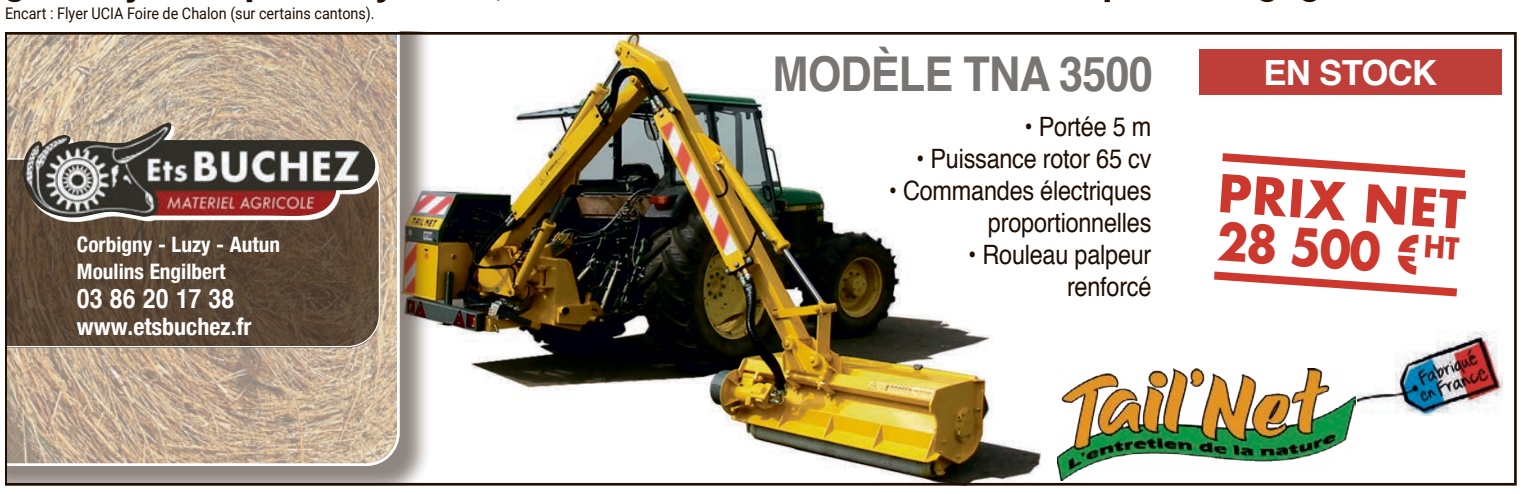
Saulieu // Des sourires et des larmes à la Fête du Charolais



P.10

PRODUCTIONS

Élevage // Retour sur la Foire aux ovins de Corbigny





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FCO-3 : LE VIRUS GAGNE DU TERRAIN

.05 FCO-3 : UNE INCITATION À VACCINER

.06 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : EN BIO, C'ÉTAIT CHAUD

.07 MOISSONS : LA CINQUIÈME TENTATIVE FUT LA BONNE

.08 FÊTE DU CHAROLAIS : DES SOURIRES ET DES LARMES

.09 JEUNES AGRICULTEURS DE DECIZE - LA MACHINE : UN CONCOURS DE LABOUR ROCAMBOLESQUE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FOIRE AUX OVINS DE CORBIGNY : MULTIPLES FACETTES DU PARTAGE

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 SEMIS : + 170 % EN COLZA !

.12 BETTERAVE : « LA BETTERAVE JOUERA SON RÔLE DE STABILISATEUR DU REVENU »

.13 ORGE DE PRINTEMPS : BILAN DE CAMPAGNE EN PLAINE DIJONNAISE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 BOTANIQUE : DANS LE JARDIN MÉDICINAL DE FLORENCE ROUSSEAU

.15 TRANSFORMATION : « LES POP-CORNS DE PIERROT », UN PRODUIT DE NICHE 100 % LOCAL

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 RESTAURATION : L'AMBASSADE DE LA LOGIQUE

.17 « FLOWAR PARTY » : COROLLE D'ÉMOTIONS

RURALITÉ // SOCIAL

.18 SOCIOLOGIE : « DANS LES CAMPAGNES, LA MESSE RESTE UN LIEU SOCIAL »

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 ARTISANAT : L'ART DE FABRIQUER UN INSTRUMENT À BASE DE BONBONNES DE GAZ

.27 ACTIVITÉ PHYSIQUE : LE SPORT AU SERVICE DU MÉTIER

.28 CENTENAIRE : L'AGRICULTURE FRANÇAISE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES DE 1924 (ÉPISODE 3)



// LE DESSIN

// EN BREF

Négociations commerciales
E.Leclerc sanctionné d'une amende de 38 M€

Le distributeur E.Leclerc a été sanctionné d'une amende de 38 millions d'euros (M€) pour avoir dépassé la date limite des négociations commerciales avec 62 de ses fournisseurs, a annoncé la DGCCRF (Répression des Fraudes) à l'AFP le 14 août. Industriels et distributeurs ont habituellement jusqu'au 1er mars pour s'accorder, mais le gouvernement avait avancé la date butoir de ces négociations cette année, dans l'espoir d'une répercussion rapide en magasin des baisses de prix de certaines denrées, après une période de forte inflation. *« La société Eurelec Trading SCRL »*, la centrale d'achat européenne de E.Leclerc, a ainsi écopé d'une amende de 38 067 000 € *« pour 62 manquements à son obligation de signature des conventions conclues avec ses fournisseurs au plus tard les 15 et 31 janvier 2024 »*, a précisé la DGCCRF. Les contrôles des négociations commerciales par la DGCCRF avaient été renforcés pour calmer la crise agricole. En février, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait indiqué avoir identifié 124 contrats qui ne respectaient pas la loi Égalim et avait envoyé des injonctions aux entreprises concernées. Michel-Édouard Leclerc avait déclaré s'attendre à des assignations et des sanctions dans la foulée de négociations commerciales, estimant même être visé *« personnellement »* par un *« groupe de députés »* de la majorité.

Moisson En plus des faibles volumes, une qualité décevante

En plus d'afficher de faibles volumes, la récolte de céréales à paille, colza et protéagineux s'avère parfois décevante sur le plan qualitatif, notamment côté poids spécifique du blé et de l'orge, selon un communiqué de FranceAgriMer, Arvalis et Terres Inovia publié le 14 août. Si le blé tendre connaît des taux de protéines *« satisfaisants »*, ses poids spécifiques (PS) s'avèrent *« très irréguliers »*, avec des moyennes *« assez faibles sur la moitié est du pays, correctes à bonnes sur la moitié ouest »*. Concernant le blé dur, la situation semble plutôt favorable en zone méridionale, moins dans le Centre (protéines *« correctes »*, mais PS *« inhabituellement faibles »*) et Centre-Ouest (protéines et PS en baisse). L'orge d'hiver offre *« des critères de qualité corrects pour la brasserie »*, même si les PS sont *« faibles »*. En orge de printemps, les teneurs en protéines paraissent un peu justes (entre 9 % et 10,5 %), les PS sont jugés *« faibles »*, mais les calibrages sont *« d'un bon niveau »* pour le débouché brassicole. Le colza montre quant à lui une qualité *« tout à fait correcte »*. Le pois d'hiver apparaît *« de petite taille »*, mais *« très riche en protéines »*. Enfin, le pois de printemps et la féverole présentent, eux, des taux de protéines plus habituels.

Porc Troisième semaine de baisse, la cotation replonge sous les 2 €/kg

Lors de sa séance du 14 août, le Marché du porc français (MPF) a entériné une chute de 5 ct€/kg, passant sous les 2 €/kg (à 1,952 €/kg) et bouclant sa troisième semaine de baisse au niveau maximal autorisé par sa convention (-6 ct€ par semaine). *« La présence du férié du 15 août limite les besoins des abattoirs malgré des offres peu élevées »*, indique le commentaire du MPF. Ces dernières semaines, les baisses sont généralisées chez les principaux producteurs européens : *« Globalement, l'ambiance générale sur le marché européen de la viande ne penche pas non plus en faveur de la fermeté du prix »*, notent les analystes du marché de Plérin. Dans sa note hebdomadaire du 12 août, le MPF pointe ainsi de *« sévères baisses »* en Europe du nord, notamment en Allemagne (-10 ct€/kg) où les industriels de la viande subissent *« un commerce insuffisant, une absence de débouché et des marges déficitaires »*. Malgré cet ajustement, *« le commerce n'a pas présenté de rebond significatif »*, constate le MPF le 14 août. *« Il faudra attendre partout le retour des vacanciers et la reprise des collectivités pour voir la demande se redresser »*.

// À NOTER

Vendanges Des permanences pour le recrutement

Comme tous les ans, la FDSEA de l'Yonne, l'Anefa et AVE 89 organisent des permanences pour le recrutement à l'occasion des vendanges, dans les locaux de France Travail Auxerre (partenaire de cette action), situés au 49 rue Guynemer, à Auxerre.
Celles-ci auront lieu les mardis 27 août et 10 septembre, ainsi que le jeudi 12 septembre, de 9 heures à 12 heures. L'occasion pour les demandeurs d'emploi de se présenter directement auprès des structures, d'échanger avec les animatrices présentes pour connaître les besoins des viticulteurs, et de déposer leurs candidatures.

Christopher Levé



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FIÈVRE CATARRHALE OVINE - SÉROTYPE 3 (FCO-3)

Mieux vaut prévenir que guérir !

En à peine deux semaines, la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3) est entrée sur le territoire français et compte déjà de nombreux foyers. L'incidence de ce virus est importante sur la santé des animaux mais aussi sur les échanges commerciaux. Le GDS BFC et la Chambre régionale d'agriculture rappellent l'intérêt des différents leviers à disposition des éleveurs pour faire face à la situation.

Depuis 15 jours, la FCO 3 a fait son incursion sur le territoire national et provoque déjà des dizaines de foyers avec de la clinique importante, notamment dans les troupeaux ovins. La FCO 3 a une incidence importante sur la santé des animaux (près de 10 % du cheptel ovin a été décimé aux Pays-Bas avec la FCO 3 en 2023) mais aussi sur les échanges commerciaux. Vous trouverez toutes les informations sur cette maladie sur le site de GDS BFC (www.gds-bfc.org) ou celui du ministère (https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france)

Contre cette maladie vectorielle, véhiculée par des moucherons piqueurs (culicoïdes) très répandus, nous n'avons que quelques leviers à notre disposition :

- la vaccination pour limiter les effets du virus et freiner sa diffusion ;
- la désinsectisation pour lutter contre les vecteurs ;
- les limitations de mouvements des animaux pour freiner la dispersion de la maladie, qui restera malgré tout inéluctable avec la dispersion des vecteurs par le vent.

Chaque levier a un intérêt, un coût et des limites, qu'il convient d'analyser au cas par cas.



La vaccination est un levier essentiel pour lutter contre les effets de la maladie, très sévère pour les ovins et d'incidence non négligeable pour les bovins. L'État a décidé d'encourager la vaccination volontaire en prenant en charge le coût des vaccins sur la zone dite vaccinale. La profession recommande fortement aux éleveurs ovins et bovins de vacciner le plus rapidement leur troupeau.

Le vaccin est gratuit en BFC, et essentiel pour prévenir la clinique chez les animaux

Nous disposons d'un atout indéniable avec la mise à disposition de vaccins (Bluevac 3, Bultavo 3) mis au point dans l'urgence. Ils ont déjà fait leurs preuves aux Pays-Bas et en Belgique, même si la protection n'est pas totale et ne permet pas de bloquer complètement la virémie, ce qui ne leur permet pas de garantir les échanges. Ce sera le levier essentiel pour nous prémunir contre les effets de cette maladie, très sévère pour les ovins, et d'incidence non négligeable pour les bovins (baisse de production surtout).
L'État a décidé d'encourager la vaccination volontaire en prenant en charge le coût des vaccins sur la zone dite vaccinale. La région BFC fait partie de cette zone et nous recommandons donc fortement, tout en ayant conscience de la période estivale bien peu propice, aux éleveurs ovins et bovins de vacciner le plus rapidement leur troupeau producteur pour limiter les pertes dues au virus. Pour commander les vaccins, il suffit de s'adresser à son vétérinaire sanitaire qui adaptera les conditions de vaccination à l'élevage.

La désinsectisation est obligatoire dans certains cas

La désinsectisation est une mesure souvent imposée pour les mouvements ou les rassemblements d'animaux. Elle peut être utile aussi lorsque la maladie sévit dans le secteur pour diminuer la charge virale transmise par les vecteurs. Les scientifiques s'accordent à dire que l'efficacité de la désinsectisation reste imparfaite et d'assez courte durée (7 jours) face à des moucherons comme les culicoïdes. La désinsectisation a aussi une incidence environnementale qu'il faut prendre en compte. Il faut donc l'utiliser de façon raisonnée et l'avis du vétérinaire vous sera utile pour cela.

Les mouvements sont réglementés

La limitation des mouvements est déjà imposée par la réglementation qui impose des conditions (test PCR négatif et désinsectisation préalable de 14 jours) pour les animaux sortant d'une zone régulée (ZR). Cette mesure est aussi imparfaite, car la maladie se déplace avec les animaux, mais aussi avec le vent qui transporte les vecteurs porteurs du virus. Elle vise donc surtout à ralentir la progression de la maladie pour laisser le temps aux éleveurs de vacciner leur troupeau. Rappelons que l'immunité vaccinale met 3 semaines pour s'installer. Chaque jour gagné contre la diffusion de la maladie est un jour gagné pour l'acquisition de l'immunité. C'est pourquoi il faut limiter, temporairement tant que la maladie n'est pas parvenue sur notre territoire, les mouvements, notamment entre les zones de statuts différents, et les rassemblements.

Compte tenu de l'évolution de la maladie, il est à craindre que notre région soit impactée prochainement dans sa totalité. Et même si nos principaux débouchés (Italie, Espagne) acceptent des animaux vironégatifs (PCR négative) et désinsectisés (voir protocoles sur le site www.gdsbfc.org), il est indéniable que ce nouveau virus conduit à de nouvelles contraintes pour les éleveurs.

Nous restons vigilants sur l'évolution de la situation sanitaire, et sur les mesures mises en œuvre par l'État, sanitaires et d'accompagnement.

N'hésitez pas à solliciter nos organisations qui sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pascal Martens, président de GDS BFC
Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'Agriculture BFC



// FIÈVRE CATARRHALE OVINE - SÉROTYPE 3 (FCO-3)

Le virus gagne du terrain

En France, la FCO sérotype 3 gagne du terrain à une vitesse impressionnante. Alors que les trois premiers cas dans l'hexagone ont été confirmés le 8 août dans les départements du Nord, de l'Aisne et des Ardennes, ce sont 41 foyers confirmés qui figuraient au registre le 14 août. La zone régulée (de 150 km autour des foyers) mise en place le 2 août a été ajustée en conséquence et s'étend désormais sur 27 départements du nord de la France. 354 communes de l'Yonne et 278 en Côte d'Or sont concernées.

Le sérotype 3 de la FCO (fièvre catarrhale ovine) continue de gagner du terrain en France, et ce très rapidement. Ce variant arrivé en France il y a quelques semaines en provenance de la Belgique, des Pays Bas et de l'Allemagne, semble désormais bien implanté dans le nord du pays. Pour rappel, la présence de trois foyers a été confirmée dans le Nord, l'Aisne et les Ardennes le 8 août. Puis, quelques jours plus tard, le 14 août, 41 foyers étaient confirmés (ces chiffres sont les derniers recueillis par Terres de Bourgogne au moment où nous écrivons ces lignes).

Alors, quelles conséquences pour les éleveurs ? Voyant le virus approcher de nos frontières terrestres, l'État avait mis en place une « zone régulée » (de 150 km autour des foyers) concernant les transports d'animaux le 2 août dernier, avant les premiers cas avérés en France. Celle-ci a progressivement été ajustée et concerne désormais entièrement ou partiellement les 27 départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Côte-d'Or, Essonne, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Marne, Haute-Saône, Haut-Rhin, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Vosges, Yonne et Yvelines (la « zone régulée » s'arrête aux portes de la Nièvre, pour le moment, ndlr).

Ainsi, les mouvements d'animaux (ovins et bovins) vers le reste du territoire national sont, comme son nom l'indique, régulés. Pour être autorisés à quitter la zone, les animaux sensibles à la FCO doivent avoir fait l'objet d'une désinsectisation (tout comme des matériels, comme les camions et les bétaillères, entre autres) dans les deux semaines précédant leur départ et disposer d'un test PCR négatif.

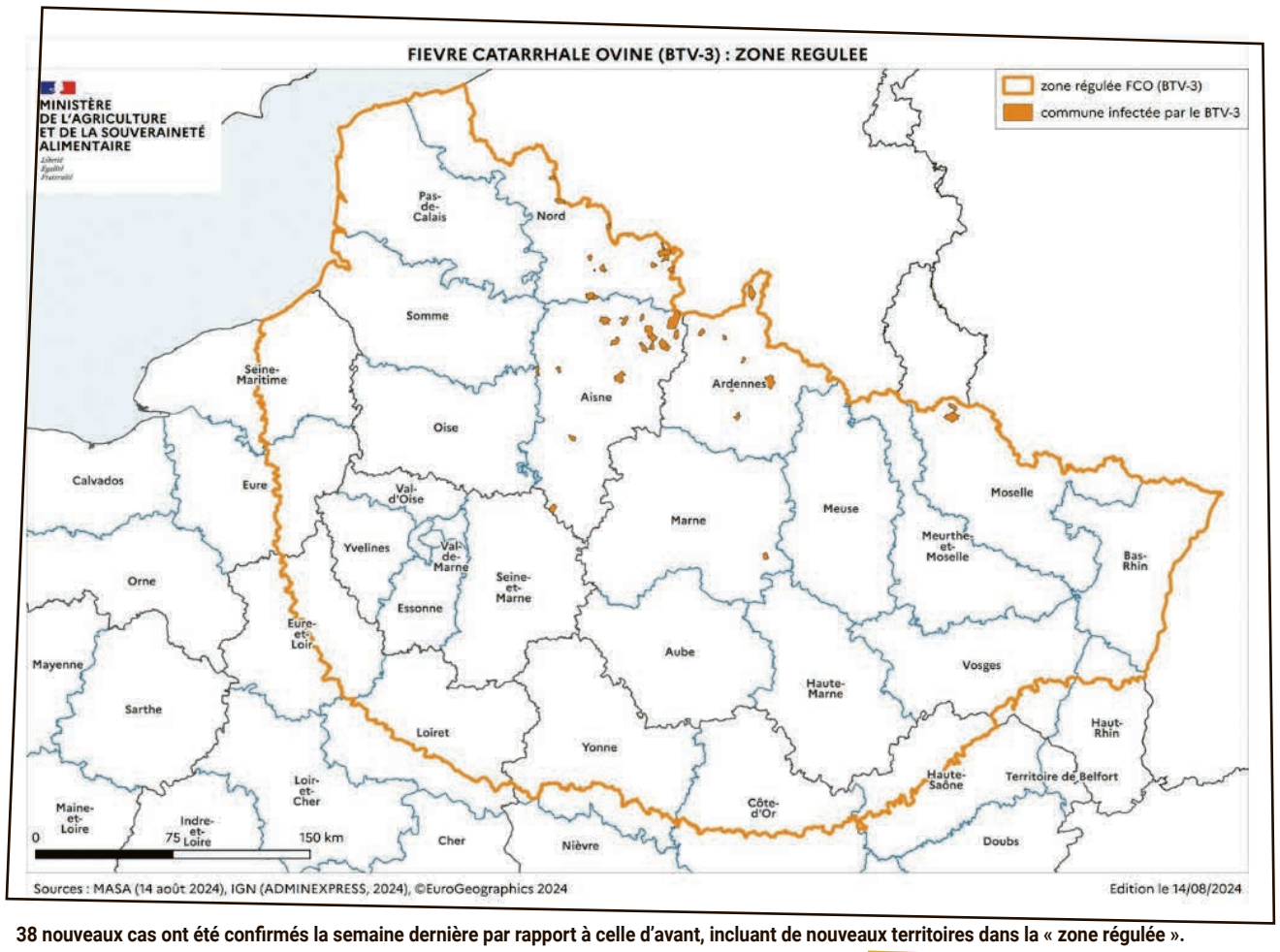
Mais, comment appréhender ce virus ? Il faut noter que l'État a mis en place une stratégie vaccinale « agressive » pour venir en aide des éleveurs. Dans ce cadre, les éleveurs de l'ensemble de la « zone régulée » bénéficient de la mise à disposition gratuite du vaccin (pris en charge par l'État ; les éleveurs hors zone peuvent vacciner leurs animaux mais à leurs charges). La vaccination reste toutefois sur la base du volontariat. Pour pouvoir être faite par un vétérinaire ou par l'éleveur lui-même (ce qui est possible via une commande et une délivrance organisée par les vétérinaires sanitaires), il est nécessaire de se rapprocher de son vétérinaire sanitaire référent.

632 communes concernées dans l'Yonne et la Côte d'Or

354 communes de l'Yonne ainsi que 278 communes de Côte d'Or font partie de la « zone régulée ». Les éleveurs de ces dernières (voir la liste complète sur notre site agribourgogne.fr, voir encadré) peuvent donc avoir accès aux vaccins.

Dans un communiqué en date du 16 août, la FNB (fédération nationale bovine) mentionne que, concernant la vaccination, la première commande de l'État a été livrée depuis le 7 août (la campagne de vaccination a commencé le 12 août) et que ces vaccins sont disponibles auprès du vétérinaire sanitaire. La DGAL indique à son tour que 72 % du 1,2 million de doses de Bluevac3 de 250 ml et 16 % des 2,8 millions de doses de Bluevac3 de 100 ml ont été commandés. La deuxième commande (toujours gérée par l'État), soit 1,3 million de doses supplémentaires pour les bovins, sera livrée, quant à elle, en septembre et octobre.

Pour rappel, 6,4 millions de doses (1,1 million pour les ovins, 5,3 millions pour les bovins) seront gratuitement fournies par l'État aux éleveurs qui en font la demande.



38 nouveaux cas ont été confirmés la semaine dernière par rapport à celle d'avant, incluant de nouveaux territoires dans la « zone régulée ».

Au niveau national, la profession appelle les éleveurs à « *garder leur sérénité face à la progression du virus et à ne pas céder aux potentielles pressions quant à la vente de leurs animaux, avec des baisses de prix à la clé* ».

Vigilance accrue pour la MHE

Une autre maladie voit aussi son nombre de foyers augmenter : la MHE (maladie hémorragique épizootique). 42 nouveaux cas ont été confirmés la semaine dernière par rapport à la précédente. Leur localisation n'entraîne cependant pas de modification de la zone régulée MHE, contrairement à celle de la FCO-3.

L'Yonne, comme les autres départements bourguignons, se retrouve donc désormais « prise en sandwich » par ces maladies.

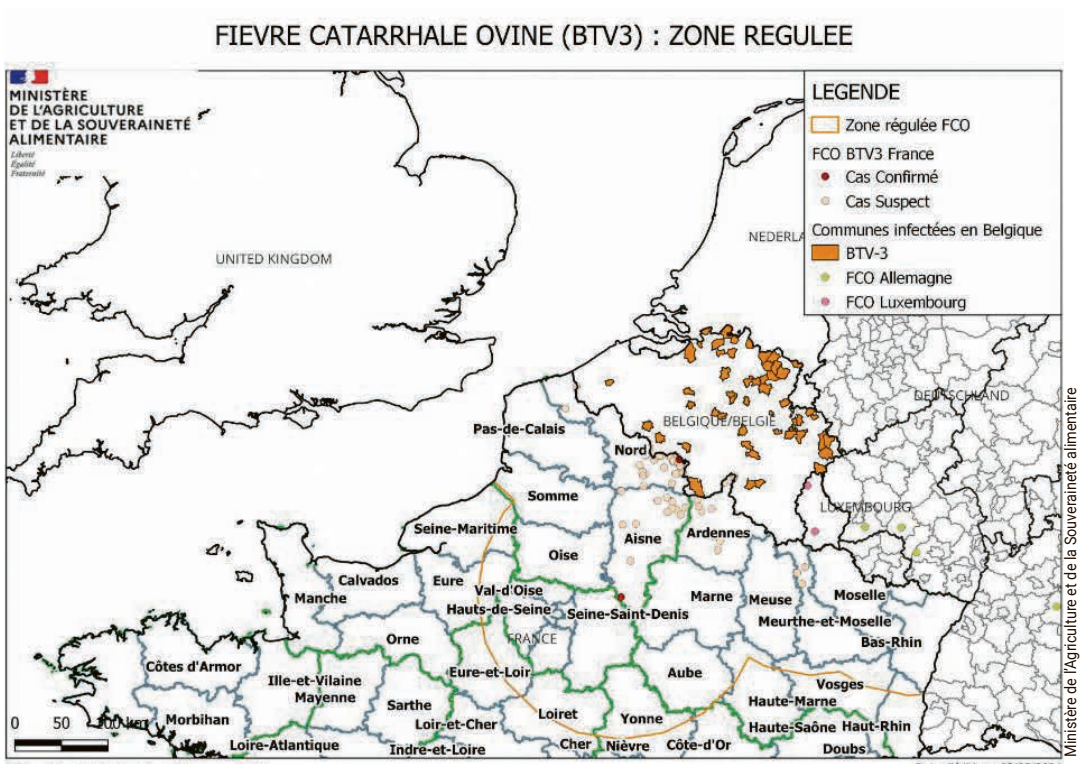
Concernant les vaccins contre la MHE, ces derniers seront disponibles en septembre, dans le cadre d'une vaccination volontaire et à la charge des éleveurs.

Christopher Levé

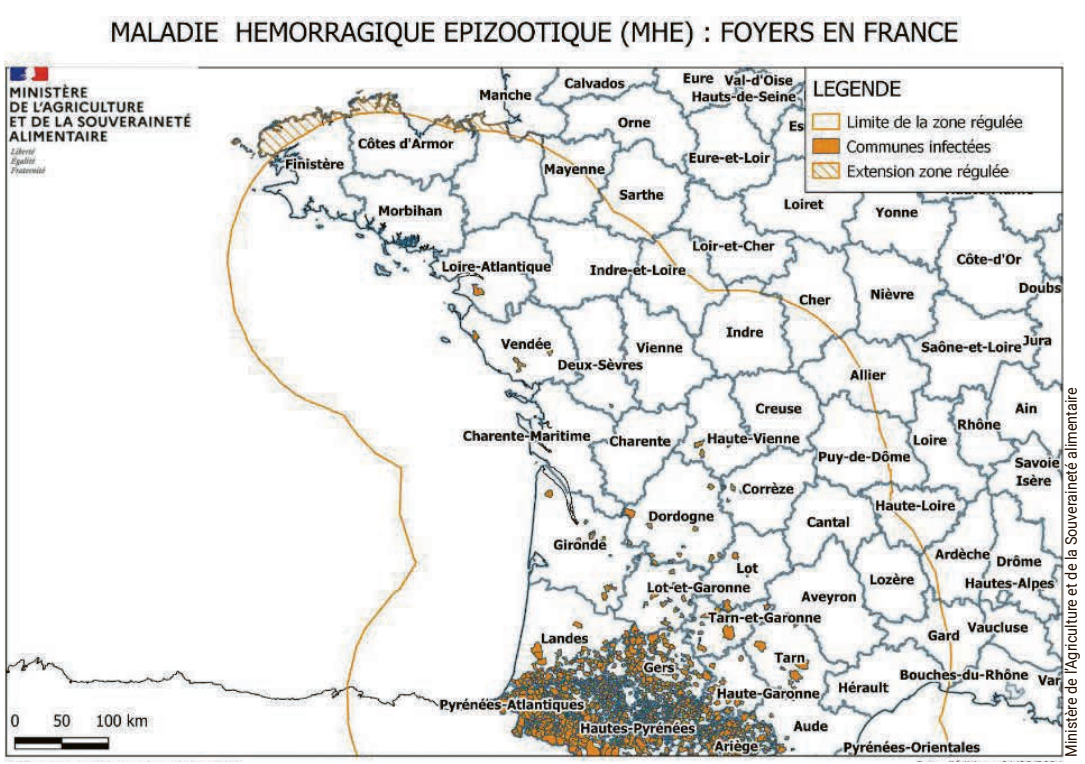
// EN SAVOIR +

Retrouvez sur notre site la liste des communes concernées par la zone régulée, en utilisant le QR Code ci-dessous.

Selon la liste établie le 14 août, 632 communes de Côte d'Or et de l'Yonne sont concernées. Cette liste sera actualisée et pourra être amenée à évoluer.



En l'espace de quelques jours, le virus a gagné du terrain dans le nord de la France.



Dans le sud-ouest de la France, de nouveaux cas de MHE ont été confirmés, ne modifiant toutefois pas la « zone régulée ».

// FCO-3

Une incitation à vacciner

Les services de l'État ont présenté la stratégie vaccinale contre la FCO-3 ce lundi après-midi en Côte-d'Or.



Didier Roose, directeur départemental de la protection des populations, s'est rendu sur l'exploitation de Julien Pané à Dampierre-en-Montagne. Tout comme Johann Mougenot, secrétaire général de la préfecture, ici en arrière plan.

Le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine se répand en France et se rapproche de notre région. Face à cette menace, l'État met à disposition des vaccins en prenant en charge l'intégralité de leur coût. La stratégie vaccinale a fait l'objet d'une rencontre en début de semaine, sur l'exploitation de Julien Pané, président du syndicat d'élevage ovin. *« Nous sommes ici à la limite de la zone régulée, c'est-à-dire à 150 km du foyer le plus proche, situé dans le département de la Marne »*, présente Didier Roose, directeur de la DDPP21, *« l'éleveur qui nous reçoit ce jour procède à la vaccination de ses moutons, ce qui nous permet d'illustrer et d'aborder ensemble cette problématique. L'État a commandé 5,6 millions de doses à l'échelle nationale pour protéger les différents cheptels et limiter l'impact économique de la FCO-3 »*. Pour les services de l'État, le mot d'ordre est clair : il faut vacciner : *« le mode du volontariat est toutefois retenu, l'éleveur est le premier acteur du sanitaire et reste bien sûr maître de ses choix. En pratique, les vétérinaires doivent être sollicités pour commander les doses, les délais de livraison sont rapides, seulement quelques jours. Dans le cas de Julien Pané, la commande passée le lundi 12 août au soir est arrivée le samedi matin suivant. Les vaccinations ont débuté dès le week-end dernier dans le département, 20 000 doses avaient préalablement fait l'objet d'une première commande en Côte-d'Or. Nous allons pouvoir vacciner très vite beaucoup animaux car les éleveurs eux-mêmes peuvent vacciner, notamment ceux qui ont suivi la formation éleveur-infirmier »*.

Course contre la montre

Didier Roose précise que les animaux seront pleinement protégés 21 jours après l'injection du vaccin : *« c'est un peu une course contre la montre, c'est vrai. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer la propagation de cette maladie vectorielle, transmise via certains insectes piqueurs. Il n'y a pas encore de foyer en Côte-d'Or, nous sommes à ce jour sur des mesures de prévention. En vaccinant, les animaux développeront une immunité contre la FCO-3 et pourront mieux se protéger. À cette vaccination, il faut combiner la désinsectisation »*. Le directeur de la DDPP21 assure qu'il y aura suffisamment de doses pour répondre à tous les besoins, d'autant que les bovins – et à un degré moindre, les caprins —, sont aussi concernés : *« tout va s'enchaîner très vite et cette stratégie vaccinale perdurera jusqu'à la fin de l'année. Je le rappelle ici, la FCO est une maladie animale, elle ne se transmet pas à l'homme »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Concours annulé à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc devait organiser son grand concours ovin vendredi 30 août. Thierry Maréchal, le président, nous a informé mardi que l'évènement était annulé pour raisons sanitaires.

La profession mobilisée

Mercredi 14 août, FDSEA, JA, Chambre d'agriculture et GDS ont rencontré le secrétaire général de la préfecture et le DDPP pour faire un premier point sur la maladie. Tous s'accordent sur l'importance de la protection des troupeaux par une bonne couverture vaccinale. Consciente du travail supplémentaire et des coûts qui vont être à nouveau supporter par les éleveuses et éleveurs, la profession demande :

- **que l'État prenne en charge le financement des vaccins pour tout le territoire national ;**
- **que l'État passe les commandes de vaccins afin de garantir la mise en œuvre rapide et en quantité suffisante ;**
- **que l'État négocie des conditions aux échanges avec tous les États Membres et pays-tiers, afin que les animaux puissent circuler après désinsectisation et obtention d'une analyse PCR négative (aujourd'hui, l'export vers certains pays est suspendu) ;**
- **que l'État assure l'indemnisation de toutes les pertes ;**
- **la prise en charge des frais de désinsectisation.**

La profession alerte la filière et les éleveurs. Les mouvements d'animaux et le commerce restent possibles, il ne doit donc y avoir aucun effet de baisse des prix sur le marché.

« Elle va passer chez nous »

Entre une multitude de coups de fil, Gilles Rabu, technicien du GDS21 dressait un état des lieux de la FCO-3 lundi matin.

La *« situation »* peut aller très vite, à tel point que les propos tenus par Gilles Rabu en ce début de semaine ne seront peut-être plus d'actualité le jour de la sortie de ce journal : *« Au moment où je vous parle, le dernier zonage connu est celui du 16 août. La Côte-d'Or est coupée en deux. Toute la moitié nord, soit 278 communes, est en zone régulée, c'est-à-dire qu'un foyer FCO-3 est à moins de 150 km. Il se trouve en l'occurrence à Épernay, dans la Marne »*. Des restrictions sont mises en place dans une telle zone, poursuit Gilles Rabu : *« la circulation des ruminants est limitée. Toute sortie de la zone régulée est réservée aux animaux ayant bénéficié d'un test PCR de moins de 14 jours et d'une désinsectisation 14 jours avant cette PCR. Les ruminants de la zone régulée peuvent être abattus en zone indemne si leur sortie se fait en moins de 24 heures »*. Gilles Rabu rappelle que la vaccination est le seul outil pour limiter l'impact clinique de la maladie : *« la FCO engendre une mortalité élevée, surtout en ovins. Si l'on ne vaccine pas, c'est certain, il y aura beaucoup de casse… La FCO, c'est certain aussi, va passer chez nous, en Côte-d'Or. Quand ? Ça, je ne peux pas le dire. Hier, aujourd'hui, demain, dans une semaine, un mois, deux mois… Je ne sais pas, il me faudrait une boule de cristal »*.

Faire vite mais bien

Le technicien invite les éleveurs à se rapprocher au plus vite de leur vétérinaire sanitaire : *« les vaccins sont fournis gratuitement par l'État, beaucoup de commandes ont été réalisées dès le début de semaine dernière. Nous pouvons imaginer que de nombreux ovins ont été vaccinés depuis le week-end dernier, sachant que des délais de livraison des doses de trois à cinq jours sont évoqués »*. La vaccination du cheptel de souche est conseillée : *« cela représente entre 35 000 et 40 000 ovins en Côte-d'Or. Il faut agir vite, oui, mais pas n'importe comment. Mieux vaut raisonner la vaccination sur le plan pratique, logistique et trouver le moment le plus opportun avec son vétérinaire, l'idée étant de limiter les effets indésirables. Les bovins, contrairement aux ovins, doivent recevoir deux doses, avec un intervalle de 21 jours, il faut aussi le préciser »*.



Gilles Rabu, technicien du GDS21.

De la croûte sur le nez

Gilles Rabu ajoute plusieurs autres informations à retenir : *« les éleveurs peuvent administrer eux-mêmes le vaccin, il faut le savoir. Même si tout le monde n'est pas d'accord sur le point suivant, la FCO, c'est un peu comme le covid : le vaccin protège des symptômes mais n'empêche pas le virus de circuler. Une autre information pouvant servir : on reconnaît un animal infecté par différents symptômes : une forte fièvre, de la bave, quelques fois des boiteries et très souvent de la croûte sur le nez »*. Le technicien renvoie les éleveurs sur le site du ministère de l'agriculture, régulièrement actualisé : https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france

AG

Des marques de confiance
pour vous accompagner au quotidien.

Machines à vendanger, tracteurs enjambeurs, équipements de travail du sol et de la vigne, des outils toujours plus performants pour vous accompagner au quotidien et vous offrir un maximum de compétitivité.

MATÉRIEL VITI-VINICOLE VITIMAG
38 rue des Vendanges
89800 CHABLIS
03 86 42 47 57
Vitimag Chablis



// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

En bio, c'était chaud

Le salissement des parcelles a été important et très problématique cette année en agriculture biologique. Un jeune Côte-d'Orien témoigne.

Zéro intervention ou presque. *« Aucun créneau n'a permis de désherber le moindre champ, c'est bien la première fois que cela arrive depuis notre passage en bio il y a huit ans »*, relève Thomas Fagotet, exploitant à Thoisy-le-Désert près de Pouilly-en-Auxois. D'ordinaire, un désherbage mécanique est au minimum possible et assuré. Mais là, non. *« C'était vraiment trop humide, il n'y avait rien à faire »*, insiste le jeune agriculteur, qui a vu le salissement de ses parcelles *« empirer »* au fil des semaines. À l'heure de la moisson, les résultats sont logiquement altérés : *« oui, les rendements sont décevants, bien que les maladies soient restées assez rares. À l'issue d'une année correcte, je vends généralement entre 15 et 30 tonnes de grains, principalement du blé, mais cette année, ce sera probablement aux alentours de 10 tonnes… Le reste sera intégralement conservé pour l'alimentation des bovins. Le blé, justement, donne entre 12 et 13 q/ha, alors que la moyenne historique de la ferme se situe entre 20 et 25 q/ha. Les belles années, nous sommes déjà montés à 35-40 q/ha »*. Le son de cloche est à peu près le même pour le triticale, qui termine la campagne entre 13 et 14 q/ha, pour des rendements plus habituels de 20 à 25 q/ha, *« il y a aussi du méteil, avec du triticale, de l'avoine et du pois. De la vesce sauvage a même poussé : elle aura le mérite d'apporter de la protéine aux rations ! La moyenne des deux champs ne dépasse pas 17-18 q/ha alors que nous visons d'ordinaire 25-30 q/ha. C'est dommage »*.



Thomas Fagotet devant son tas de grand épeautre, l'une des rares satisfactions de l'année.

Au rendez-vous

La seule culture qui répond présent cette année est le grand épeautre avec ses 15 q/ha. *« Nous sommes exactement dans notre moyenne, qui varie entre 10 et 20 q/ha selon les années. Cette culture présente une certaine régularité en résistant assez bien au sec, à l'excès d'eau et aux maladies. C'est un bon compromis »*, affiche Thomas Fagotet. Cette céréale est cultivée sur 7 à 10 hectares tous les ans : *« les graines se destinent exclusivement aux veaux, de la naissance au sevrage. Les plus jeunes reçoivent de l'argile en même temps, pour éviter les ulcères, notamment. Les animaux se développent bien et sont en bonne santé, je suis persuadé que le grand épeautre y est pour quelque chose. Les enveloppes du grain sont riches en cellulose, l'épeautre facilite aussi la mise en place de la rumination. Après le sevrage, le méteil prend systématiquement la relève. Concernant la paille, le grand épeautre équivaut facilement à un blé. Cette culture volumineuse et très légère est peu exigeante au niveau cultural »*.

AG

// MOISSONS

89

Pas vraiment mieux pour les bios

Toujours en cours, la moisson des céréales en agriculture biologique n'est pas fameuse. Selon le président de la coopérative Cocebi, Guillaume Conseil, les rendements sont de 20 à 30 % en dessous des autres années en ce qui concerne les céréales. Cependant, la récolte des cultures d'automne s'annonce meilleure.

Comme en conventionnel, les rendements pour les céréales en agriculture biologique sont en deçà des autres années. Et là aussi, la récolte a pris du retard, encore une fois à cause de la météo avec trop d'eau et pas assez d'ensoleillement. Si la moisson n'est pas encore terminée, elle donne toutefois déjà de première indication. *« Sur les céréales, on est à peu près à -20, -30 % de rendement, avec beaucoup de petits grains, ce qui est assez surprenant car on est loin d'être sur une année sèche. Au niveau des PS, on note qu'ils sont faibles. Les protéines en blé sont plutôt bonnes »*, rapporte Guillaume Conseil, président de la coopérative Cocebi. Il poursuit. *« La récolte est tardive. Il reste encore une dizaine de jours de récolte (nous confiait-il lors de notre échange le lundi 19 août). Pour l'heure, on est à 7 000 tonnes de collecte de moins à date par rapport à l'année dernière, soit une demi-récolte, pour toute la collecte de notre coopérative. Et cette année, pour le moment, on n'a pas eu de pic d'activité en termes de collecte »*.

En outre, en ce qui concerne les céréales, Guillaume Conseil juge cette moisson *« mauvaise »*. *« Comme en conventionnel, il n'y a que le colza qui tire son épingle du jeu. On en a bien plus que d'habitude, soit 665 tonnes, ce qui en fait aujourd'hui la troisième collecte derrière le blé et l'avoine. Historiquement, le colza n'est pas une culture que l'on collecte beaucoup à la Cocebi. Alors, comme elle n'est pas développée chez l'ensemble des adhérents, elle ne peut pas être représentative de l'agriculture biologique »*.



Les rendements en céréales en agriculture biologique connaissent une baisse de 20 à 30 % en moyenne.

Une année « atypique »

Le président de la Cocebi assure toutefois que la moisson en agriculture biologique *« ne peut pas être considérée comme catastrophique. Aujourd'hui, la majorité des cultures n'est pas encore récoltée et ne le sera qu'à l'automne avec le sarrasin, le soja, le tournesol, les lentilles, le lin doré ou encore lin brun, entre autres. Et en bio, on a la particularité, par rapport au conventionnel, d'avoir une récolte d'automne qui s'annonce plus conséquente que d'habitude et devrait être plus positive. On a des assolements qui ont été modifiés suite à la demande sur le marché bio, à l'augmentation des surfaces et à la saturation de certains marchés en particulier en céréales secondaires comme l'épeautre et le petit épeautre, voire le blé »*.

Pour Guillaume Conseil, cette campagne 2024 est donc *« atypique »*. *« Elle l'est en ce qui concerne les retards à la moisson mais aussi en termes d'assolement où on a demandé à nos adhérents de réallouer les surfaces de grosses productions à d'autres cultures »*. Décidément, 2024 ne ressemble vraiment à aucune autre année.

Christopher Levé

// MOISSONS

La cinquième tentative fut la bonne

Les moissons 2024 ont été compliquées et parfois très longues à se terminer, à l'image d'un champ de triticale à Meilly-sur-Rouvres qui aura nécessité pas moins de cinq allées et venues.

Mais quelle galère, ces moissons ! De nombreux agriculteurs ont pris leur mal en patience pour en venir *« à bout »*. C'est notamment le cas de Flora Loiseau et de son frère Gautier, près de Pouilly-en-Auxois : *« Il nous est déjà arrivé de terminer plus tard dans la saison, le 20 août, c'était en 2021. Mais là, les complications étaient vraiment nombreuses »*. La *« médaille d'or »* revient à un champ de 8 ha de triticale, dans lequel la moissonneuse a dû s'y reprendre à maintes reprises : *« cinq fois au total ! Entre les pluies, l'humidité qui arrivait plus tôt en soirée et la priorité que nous avions donnée au blé à un certain moment, ce champ était interminable… Il fallait sans cesse arrêter puis revenir et réessayer… La photo que nous avons prise illustre bien le chantier avec de la paille pressée, de la paille seulement fauchée et du grain encore sur pied, parfois versé »*.



Flora Loiseau préférait en sourire, lors de cette photo « souvenir » : sa parcelle de 8 ha a été récoltée en cinq fois, du 27 juillet au 9 août.

« De tout »

Flora Loiseau évoque ici ses différents résultats : *« une forte hétérogénéité est observée selon les parcelles. Bien sûr, ce n'est pas une belle année ni en quantité ni en qualité, mais nous relativisons en nous disant que les résultats auraient pu être bien inférieurs »*. La gestion des mauvaises herbes s'est avérée déterminante : *« il n'a pas été facile d'intervenir en temps et en heure avec toute cette eau… À certains endroits, nous n'avons pas pu passer ni l'automne ni aux dates les plus propices au printemps. Les cultures ont bataillé avec les mauvaises herbes pendant tout le cycle. Cela ne pardonne pas, je pense à un champ d'orge d'hiver que nous avons finalement enrubanné ! Ce qui a pu être désherbé à peu près correctement s'en sort un peu mieux »*. Le liseron s'est montré particulièrement coriace dès la mi-juillet : *« le développement de cette herbacée a ajouté de la complication, le liseron montait très rapidement et plaquait les plantes au sol. Les graines prenaient davantage l'humidité et mettaient encore plus de temps à sécher »*. Flora Loiseau, le jour de cette rencontre, n'avait pas encore calculé ses moyennes de rendements, mais se souvenait de plusieurs résultats : *« une parcelle d'orge d'hiver finit à 63 q/ha mais nous avions déjà fait 78 q/ha ici, une année. En blé, il y a un peu de tout en rendements, un champ descend quand même à 45 q/ha, ce qui n'était jamais arrivé. Les PS sont décevants, la barre des 72 n'a pas souvent été atteinte. L'avoine est peut-être la culture qui s'en sort le mieux cette année : elle est restée très propre, il n'y a pas eu de vulpins ! Nous dépassons légèrement les 60 q/ha : ce n'est pas une belle année mais pas une mauvaise non plus »*. Éleveurs de vaches allaitantes, Flora et Gautier Loiseau se satisferont de leur récolte de paille, moins bonne que celle de 2023 mais *« à peu près »* dans la moyenne des précédentes campagnes.

AG

// MOISSONS

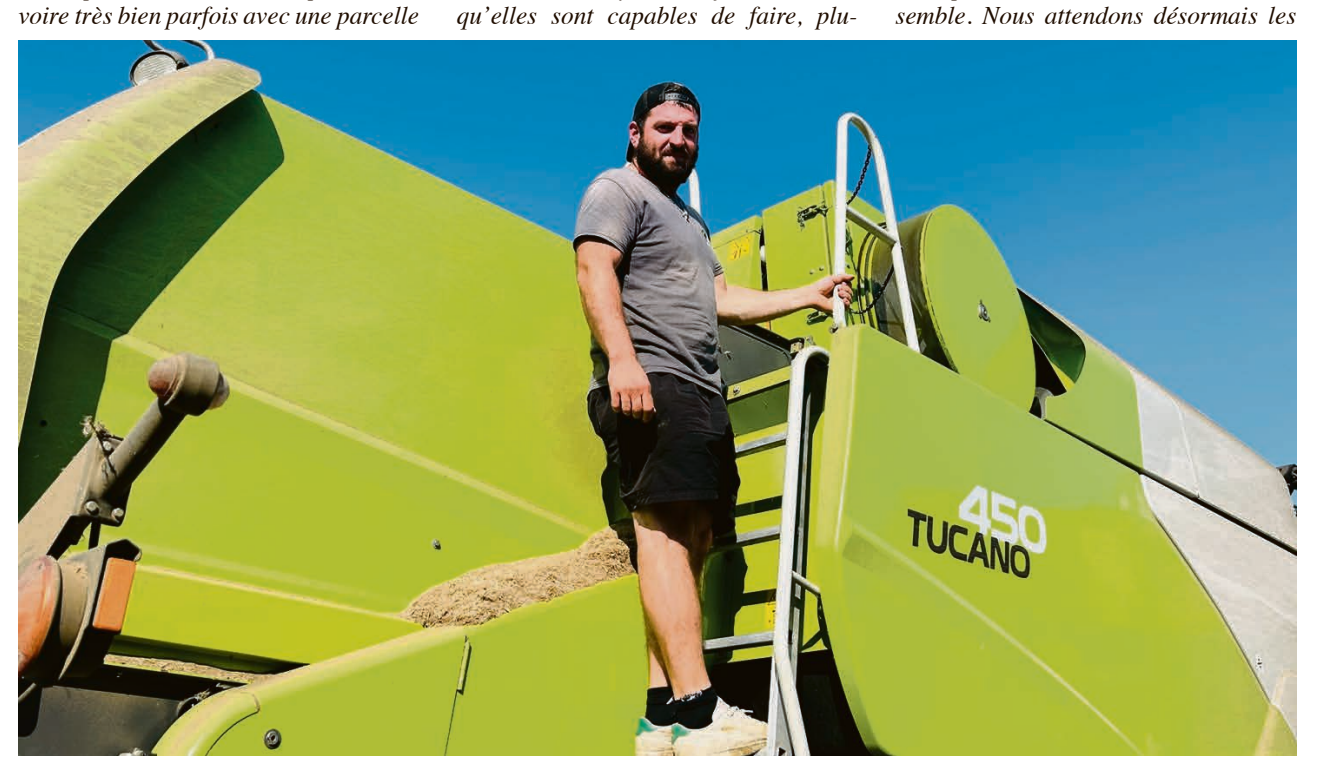
Trois semaines n'ont pas suffi

Ulrick Jannier travaille en usine et pose chaque été des vacances pour aller moissonner chez ses clients agriculteurs. Les récoltes 2024 ayant joué les prolongations, ce double-actif a dû s'adapter !

Passionné d'agriculture, très probable futur exploitant, Ulrick Jannier est aujourd'hui double actif avec un emploi dans une usine de recyclage de plastique et la gérance d'une entreprise individuelle pour faire les moissons dans le secteur d'Arnay, Pouilly et Liernais. *« Depuis le lancement de mon EI en 2017, je pose systématiquement trois semaines de congé en été pour les récoltes. Je moissonne environ 300 ha chez dix agriculteurs. D'ordinaire, deux semaines me suffisent mais cette année, à la fin de toutes mes vacances, je n'étais même pas à la moitié ! »*.

Remplacement

Le Côte-d'Orien de 34 ans a dû s'adapter du mieux possible en comptant notamment sur la précieuse aide de Franck Millot, son cousin : *« il venait me remplacer sur la machine quand je devais repartir à l'usine, merci à lui ! Un gros clin d'œil également à Mia, ma fille de 7 ans, qui m'a régulièrement accompagné et qui a même conduit la machine ! Finalement, nous nous en sommes bien sortis, mais que ce fut compliqué avec cette météo très capricieuse qui, en plus, avait déjà engendré beaucoup de retard, notamment avec les foins qui se sont cumulés avec les moissons »*. Les résultats obtenus semblent *« mi-figue, mi-raisin »* : *« sur les plateaux, là où les terres ont beaucoup mieux filtré, certaines parcelles s'en sortent plutôt bien voire très bien parfois avec une parcelle à plus de 40 q/ha en colza et une autre en blé à plus de 60 q/ha alors qu'elle ne fait jamais bien grand-chose. À l'inverse, les terres à plus forts potentiels donnent des moyennes inférieures à ce qu'elles sont capables de faire, plusieurs champs de blé ont d'ailleurs notamment plafonné à 40 q/ha. La qualité n'est globalement pas au rendez-vous, avec des PS bien décevants. Non, ce n'est pas une belle moisson dans l'ensemble. Nous attendons désormais les récoltes d'automne avec, me concernant, pas mal de tournesols à faucher »*.



L'Arnétois, il y a quelques jours, sur sa Claas Tucano-450.

Une troisième entreprise

L'habitant de la commune de Musigny est bien occupé le reste de l'année en travaillant assez régulièrement dans l'ETA de Pierre-Éric Communeau, à Marcheseuil, avec des travaux agricoles divers et variés dépassant le cadre des moissons. Ulrick Jannier espère s'installer sur la ferme familiale aujourd'hui gérée par Philippe Poinsot, son oncle : *« j'ai encore quelques années à attendre, j'espère bien pouvoir y travailler. Je n'avais que 14 ou 15 ans quand mon grand-père a pris sa retraite à l'époque, j'aurais dû lui dire de faire quelques années de plus, le temps que je puisse passer mes diplômes et pouvoir arriver ! En attendant mon heure, je vais prendre encore beaucoup de plaisir à moissonner l'été chez mes clients et réaliser différentes tâches plus ponctuelles tout au long de la campagne »*.

AG

Contact au 06 16 85 57 84

// FÊTE DU CHAROLAIS

21 Des sourires et des larmes

Le comice agricole de Saulieu a organisé un très bel événement le week-end dernier, avec de belles ventes à la clé. Seule ombre au tableau : l'annulation du concours national Suffolk, à cause de la FCO.

Grande *« classique »* en Côte-d'Or, la fête du Charolais s'est tenue en fin de semaine dernière avec la participation de 146 bovins et 90 ovins. *« Tout s'est très bien passé. Les éleveurs, le public et les partenaires ont encore une nouvelle fois répondu présent et nous les remercions »*, se félicite Michel Bureau, le président du comice agricole de Saulieu. L'ombre de la FCO a néanmoins pesé sur cette édition avec la non venue de trois élevages bovins et autant en ovins. Aussi et surtout, le concours national Suffolk n'a pas eu lieu : *« un gros travail avait été réalisé en amont. C'est clairement une déception, mais ce sera peut-être partie remise »*, tempère Michel Bureau.



Florent Guyomard (Sussey) remporte le prix de la ville de Saulieu.



Le Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan), prix du comice agricole de Saulieu.

De belles ventes

Du *« bon commerce »* s'est visiblement fait dans les allées de l'Espace Jean-Bertin. Des échos positifs relayés par plusieurs exposants samedi midi nous ont été confirmés par Florent Guyomard, éleveur sur la commune de Sussey, qui a vendu ses sept animaux inscrits à des prix plus élevés que les années précédentes. Le Côte-d'orien, qui a décroché pour la première fois l'un des quatre grands prix de cette édition, a obtenu un tarif de 9 euros/kg pour sa génisse de deux ans (non-naisseur), de la part de Sicarev. Ses six autres bovins (5 génisses non-naisseur et un bœuf naisseur) ont fait l'objet de transactions allant de 5,80 à 7,50 euros/kg. Motivant !

AG



Jessica Brevet

Le Gaec Lenoble (Tellecey) repart avec le prix de l'excellence bouchère. Denis Petitguyot, de Dijon Céréales, aura accompagné l'animal lauréat une grande partie de sa vie avec une alimentation spécifique assurant une viande persillée de qualité.



Le Gaec Guenot (Liernais), primé en agneaux lourds et standards.

Palmarès

• Bovins

Grands prix. Excellence bouchère : Gaec Lenoble, ville de Saulieu : EARL du Grand pré, comice agricole de Saulieu : Gaec de Pensière, ambassade du Charolais : Gaec Flety

Prix d'honneur

Femelle non-naisseur : EARL du Grand pré, femelle naisseur : Gaec Flety, culard non-naisseur William Desloire, culard naisseur : Gaec Lenoble, mâle naisseur : Gaec de Pensière, mâle non-naisseur : SCEA Brazey, vache -5 ans naisseur : Gaec Flety, vache 5-8 ans naisseur : William Desloire, vache +8 ans naisseur : Pierre Luneau, vache non-naisseur : Denis Tarteret, Blanc bleu belge : SCEA Brazey, croisées : EARL de Cherchilly.

Prix d'ensemble

Femelles naisseur : 1er Gaec Guenot, 2e Gaec de Pensière, femelles non-naisseur : 1er SARL Rummler, 2e EARL du Grand pré

Prix de championnat

Boeufs 2 ans naisseur : Gaec Loiseau, bœufs 3 ans et + naisseur : Gaec de Pensière (2), bœufs 3 ans et + non-naisseur : SCEA Brazey, culardes 2 ans naisseur : Gaec Lenoble, culardes 3 ans et + non-naisseur : Alexandre Lorre, SCEA Brazey, SARL Rummler, William Desloire, génisses 2 ans naisseur : Loic Rummler, génisses 2 ans non-naisseur : EARL du Grand pré, génisses 3 ans et + naisseur, 1re section : Gaec Flety, Gaec des Chaumes, EARL de Cherchilly, Gaec Guenot, 2e section : Gaec Flety (2), Gaec Renon, génisses 3 ans et + non-naisseur : SARL Lorre Bétail, SARL Rummler, vaches -5 ans naisseur : Gaec Flety, vaches -5 ans non-naisseur : SARL Lorre Bétail, vaches 5-8 ans naisseur : SCEA Tursin Sébastien, William Desloire, vaches 5-8 ans non-naisseur : Denis Tarteret, vaches + de 8 ans naisseur : Pierre Luneau, génisses Blanc bleu belge : SARL Rummler, vaches Blanc bleu belge : SCEA Brazey, génisses autres races : Pierre Desloire, génisses croisées : EARL de Cherchilly (2)

• Ovins

Agneaux standards

Grand prix d'honneur : Gaec Flety, meilleur agneau : Gaec Guenot (Liernais), prix d'honneur : Bruno Fougère, 1ers prix : Gabriel Papillon, EARL Bertrand, Gaec Guenot, Julien Delamare, Laurent Fougère.

Agneaux lourds

Grand prix d'honneur et meilleur agneau : Gaec Flety, prix d'honneur : Gaec Guenot, premiers prix : Gabriel Papillon, Gaec Flety, Gaec Guenot.

Suffolk L'énorme déception

Le gros point noir de cette édition est bien entendu l'annulation du concours national Suffolk, qui devait réunir 150 ovins tout au long du week-end.

Cheville ouvrière de l'organisation de cet événement inédit à Saulieu, Romain Poillot ne cachait pas son énorme déception : *« Oui, je suis très déçu et même énervé de la décision de la préfecture et de la DDPP. Nous avions tout fait dans les règles et même anticipé. Nous avions proposé plusieurs options pour maintenir notre organisation : les éleveurs de la zone concernée par la FCO ne seraient pas venus, par exemple. Rien n'y a fait, malgré le fait que les analyses de sang soient toutes négatives. Trois désinsectisations de chaque Suffolk étaient au programme, deux avaient déjà été faites, la dernière étant prévue à l'arrivée à Saulieu. Les moyens de transport allaient également y passer. Il était prévu de bien séparer les Suffolk des agneaux de boucherie de la Fête du Charolais. Nous n'avons pas été écoutés même en prenant les devants. Des frais de 15 000 euros, voire plus, ont été engagés dans ce concours, à travers la préparation alimentaire et sanitaire des animaux. Ce concours, nous le préparions depuis trois mois. Cela ne motive pas à continuer et proposer des choses, malheureusement ».*

Partenaires particuliers

Ils avaient encore une fois répondu présent. Les partenaires de la fête du Charolais se distinguent chaque année par leur fidélité et leur enthousiasme. Nous avons rendu une petite visite à plusieurs d'entre eux.



Sur le stand de Groupama.



Le Crédit Agricole, fidèle au poste.



La MSA, toujours présente pour ce grand week-end dédié à l'élevage.

// JA DE DECIZE - LA MACHINE

58

Un concours de labour rocambolesque

Après la relance des JA de Decize - La Machine l'an dernier, la nouvelle équipe organisait son premier concours de labour le 10 août, au Domaine du Tronçin à Decize.



La nouvelle équipe des JA de Decize - La Machine a vécu une mésaventure – sans gravité.

Le 10 août, dans une parcelle mise à disposition par le Domaine du Tronçin à Decize, les JA de Decize - La Machine tenaient leur concours de labour. Pour cette première de la nouvelle équipe reconstituée en 2023, une vingtaine de participants avait répondu à l'appel. *« C'est un rendez-vous mythique à l'image des jugements de bétail »* souligne Antoine Bernier, trésorier du groupe. Selon lui, être bon laboureur ne se limite pas au matériel : *« Il faut de la ténacité, de la rigueur et aimer gagner »*. Malgré la compétitivité inévitable pour ce concours, Antoine Bernier salue la mobilisation de tous : *« Nous avons plus de charrues et un peu moins de brabants, mais nous sommes heureux de voir que nous avons réussi à rassembler les participants et visiteurs autour de notre événement »*.

Solidarité inhérente

Cette cohésion s'est d'ailleurs vérifiée durant le concours, à cause d'une mésaventure… un traîne-cul en feu : *« Les concurrents ont été très réactifs empêchant la propagation du feu au reste de la parcelle. Cela prouve que malgré nos différences, nous sommes soudés. Nous l'avions déjà montré lors des manifestations, mais force est de constater que cette solidarité est inhérente à notre profession et ce, en toutes circonstances »*. Si les souvenirs seront donc nombreux pour la nouvelle équipe des JA de Decize - La Machine pour ce premier concours de labour qui fut *« rocambolesque »*, Antoine Bernier conclut dans un sourire : *« c'est difficile de le décrire… mais on peut le résumer par ce qu'il a dégagé : de la convivialité et de la bonne humeur »*.

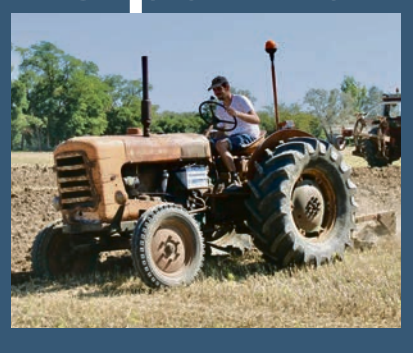
Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



Une vingtaine de participants étaient présents pour le concours de labour.

Le palmarès



Brabant : 1. Guillaume Thomas (qualifié finale départementale), 2. Benjamin Maillault (qualifié finale départementale), 3. Noah Loustaunau, 4. Quentin Lucier, 5. Maxime Lasne, 6. Victor Tardivon, 7. Thomas Bonnot.
Charrue : 1. Clovis Vallet (qualifié finale départementale), 2. Quentin Cayre (qualifié finale départementale), 3. Lucas Cayre.

// JA DE LUZY

58

Cohésion de la campagne

Le 10 août, les JA du canton de Luzy orchestraient leur traditionnel concours de labour au Grand Montigny (Millay). L'occasion pour eux de se retrouver.

Pour la Nièvre, la période estivale rime forcément avec concours de labour. C'est dans ce cadre que les JA de Luzy ont tenu le leur au Grand Montigny à Millay, le 10 août. Dans une parcelle prêtée par Laurent et Estelle Gonneau, neuf concurrents étaient en lice.
Charles Brossut, président des JA du canton, pointe : *« Nous avons environ 20 adhérents avec une moyenne d'âge de 20 ans environ, ce qui est très prometteur pour l'avenir et qui explique aussi la jeunesse des participants aujourd'hui »*.
Pour cette édition, il souligne : *« cette année, les conditions climatiques ont été difficiles. Et, ici bien que le terrain ait beaucoup de terre, il reste assez déformé à cause des conditions climatiques difficiles de ces derniers mois »*. Cela étant, il se veut rassurant : *« Les juges en prendront sans nul doute compte pour leur évaluation des performances des jeunes participants »*.

Convivialité obligatoire

Si la compétition était donc un pan inévitable de ce concours, un autre volet transpirait aussi, selon lui : *« Il y a une vraie convivialité et une belle cohésion entre tous. En effet, les anciens sont toujours prêts à aider les plus jeunes et inversement. Tout le monde met la main à la pâte pour que ce rendez-vous se déroule pour le mieux, que ce soit pour le concours en lui-même ou pour le repas du soir »*. Après un déjeuner partagé dans une *« ambiance bon enfant »*, les participants se sont élancés dans la parcelle pour réaliser l'ouverture la plus droite possible…

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

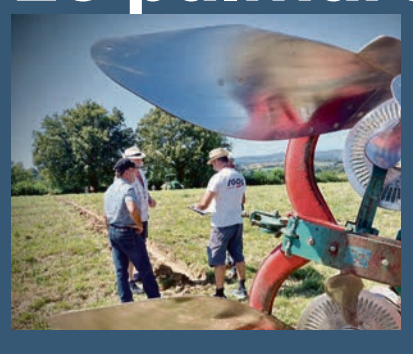


La parcelle était mise à disposition par Estelle et Laurent Gonneau.



Neuf concurrents étaient au départ du concours de labour des JA de Luzy.

Le palmarès



Charrue : 1. Bertrand Lordey.
Brabant : 1. Gaétan Martin, 2. Mathieu Montcharmont, 3. Raphaël Épinat, 4. Antoine Truchot, 5. Marine Dumont, 6 ex aequo : Marius Brossut et Bastien Perraudin, 7. Gatien Andriot.

Les juges étaient invités à tenir compte des déformations du terrain présentes suite aux conditions climatiques de ces derniers mois.

ÉLEVAGE

// FOIRE AUX OVINS DE CORBIGNY

58

Multiples facettes du partage

Le 10 août, le comité des foires et concours de Corbigny orchestrait sa foire aux ovins, en parallèle de la brocante annuelle de la ville. Un événement se voulant professionnel et ouvert au grand public.



La foire aux ovins de Corbigny a accueilli des Texel (ici en photo les animaux de l'élevage de Jérôme Pellé), des Moutons Charollais, des Suffolk ou encore des Île-de-France.



Afin d'attirer le grand public, des démonstrations de tonte étaient prévues durant la foire.

Comme à l'accoutumée, la foire aux ovins du Comité des foires et concours de Corbigny se déroulait sur le Champ de foire en parallèle de la brocante annuelle du bourg, le 10 août. Ce rendez-vous de l'été est destiné, bien évidemment aux professionnels, mais se teinte également d'un volet de communication et de partage des pratiques auprès du grand public.

Jean-François Nandrot, vice-président du comité, pointe : *« Même s'il est très difficile d'accéder au champ de foire à cause de l'affluence générée par la brocante, cette dernière permet de rendre notre événement très vivant avec le passage des visiteurs. Cela nous tient à cœur de présenter et d'expliquer nos pratiques, d'autant plus que l'effectif ovin dans la Nièvre se réduit. Cela étant, il est important de lui offrir de la visibilité afin de mettre en valeur nos systèmes de production, qui restent, pour nous essentiels, dans le paysage agricole nivernais »*. Afin d'attirer les chineurs et autres touristes, le comité des foires avait prévu des démonstrations de tonte (Christophe Hetroy de Pazy - Ferme de Mouches) : *« Que ce soit les enfants ou les adultes, cela impressionne toujours grâce à l'habilité ou encore la rapidité du professionnel »* précise Jean-François Nandrot.

Pérennité professionnelle

Outre ce volet, la foire aux ovins de Corbigny demeure un rendez-vous professionnel : *« Nous recherchons avant tout le commerce, mais aussi les échanges entre les éleveurs, qui ne se connaissent pas forcément »* explique Jean-François Nandrot. Parmi la dizaine d'élevage représentée, un venait pour la première fois : Jérôme Pellé (Jailly) – représenté par son père Gérard ; période des foins oblige. Celui-ci détaille : *« Nous ne faisons pas de foire d'habitude. Mais cette année, cela nous paraissait sympathique de participer, notamment pour discuter avec nos collègues. Comme nous avions eu de bons échos de l'événement, nous nous sommes dit pourquoi pas venir. Et, force est de constater que c'est très sympathique »*. Franck-Loup Moreau, président du comité des foires et concours, stipule : *« Il est indispensable de maintenir ces points de rencontre que ce soit pour les transactions (amicales et commerciales) entre les éleveurs ou pour prouver, au grand public, que les pratiques de notre agriculture nivernaise sont vertueuses »*.

Chloé Monget

Le prochain rendez-vous du comité des foires et concours de Corbigny est prévu pour le 24 octobre, au marché couvert (Sicagemac), pour la foire et concours aux veaux.
Renseignements : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot) ou 06 30 60 68 75 (Frank-Loup Moreau).

// PRÉDATION LUPINE

58

De nouvelles attaques dans la Nièvre

Plusieurs cas de prédation ont été signalés dans la Nièvre la semaine dernière, sur les communes de Magny-Cours et Saint-Pierre le Moutier. Après examen sur place par les agents de l'OFB, il apparaît que les mortalités concernées sont liées à une prédation pour laquelle la responsabilité du loup ne peut être écartée. Les agriculteurs du secteur sont incités à la plus grande prudence

Plusieurs cas de prédation ont été signalés sur les communes de Magny-Cours (nuit du 10 au 11 août) et Saint-Pierre le Moutier (nuit du 12 au 13 août). Après examen, des constats réalisés sur place par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), il apparaît que les mortalités concernées sont liées à une prédation pour laquelle la responsabilité du loup ne peut être écartée. Un arrêté de tir de défense simple a été pris dans une exploitation protégée de Magny-Cours. Les louvetiers y sont mobilisés depuis jeudi 15 août.

À ce jour, quinze attaques de ce type ont été enregistrées au total dans la Nièvre en 2024. Onze attaques avaient été recensées pour toute l'année en 2023. Dans la nuit de vendredi à samedi, une nouvelle attaque a eu lieu sur la commune de Sainte-Parize-le-Châtel. Cette dernière est en cours d'expertise par l'OFB.

Les agriculteurs du secteur sont incités à la plus grande prudence, notamment ceux des communes ci-après. Il est vivement recommandé de protéger les brebis (chiens, clôtures, rentrée en bâtiment), particulièrement la nuit.



P.Massit / ONCFS (Réseau Loup Lynx)

Quinze attaques de ce type ont déjà été signalées dans la Nièvre depuis le début de l'année 2024, contre onze attaques pour toute l'année en 2023.

Les communes concernées sont : Saint-Parize-le-Châtel, Magny-Cours, Luthenay-Uxeloup, Langeron, Saint-Pierre-le-Moûtier, Livry, Chantenay-Saint-Imbert, Azy-le-Vif, Mars-sur-Allier, Saincaize, Chevenon.

Il est rappelé que les éleveurs dont les troupeaux auraient subi une attaque susceptible d'être imputable à un grand canidé sont invités à contacter la préfecture (Tél. : 03 86 60 70 80). La procédure de constatation sur place par les agents spécialisés de l'OFB est précisée sur le site internet des services de l'État de la Nièvre : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/En-cas-d-attaque-de-grand-canide

En cas d'observation de grand canidé ou de traces de présence, il est possible de faire remonter des signalements à l'OFB (Tél. : 03 86 30 68 38).

D'après communiqué

// SEMIS

21 Allez tiens, + 170 % en colza !

Les récents résultats en colza motivent certains agriculteurs à en semer davantage cette année, selon leurs possibilités. Le Côte-d'Orien Anthony Clair en fait partie.



L'exploitant de Thoisy-le-Désert, dans ses champs le 12 août.

C'est l'une des rares satisfactions de ces moissons : le colza a tiré son épingle du jeu dans un certain nombre de cantons côte-d'oriens. L'enquête menée par la Chambre d'agriculture affiche un rendement moyen de 33 q/ha sur une cinquantaine de parcelles ayant fait l'objet de remontées terrain. Anthony Clair, à Thoisy-le-Désert, a terminé sa campagne sur un *« score »* de 34 q/ha : une telle moyenne n'avait visiblement jamais été atteinte sur son exploitation. Et encore : un orage de grêle avait récemment impacté sa culture. Selon l'agriculteur, la barre des 40 q/ha aurait sans doute été approchée sans cet aléa.

De 5 à 13,50 ha : + 170 %

Cette campagne de colza encourage l'exploitant à en semer davantage, au détriment d'un peu d'orge et de blé. C'est chose faite depuis le 12 août dans un champ de 13,50 ha. *« Je n'en avais que 5 ha cette année… Ce serait à refaire, bien sûr, j'en aurais fait beaucoup plus »*, confie Anthony Clair, qui *« signerait volontiers »* pour une moisson de colza 2025 similaire à celle qui vient de s'achever. La première étape à réussir est bien entendu l'implantation : *« j'ai semé aujourd'hui car des pluies sont annoncées dans les prochaines heures. Il n'y plus qu'à croiser les doigts désormais. La parcelle dans laquelle nous sommes actuellement restait sur des céréales à paille depuis plusieurs années : quels que soient les futurs résultats, le colza aura au moins le mérite de rompre le cycle des maladies et des mauvaises herbes dans la rotation »*.

AG

Et ailleurs ?

Onze agriculteurs côte-d'oriens livrent ici l'évolution de leur surface dédiée au colza entre 2024 et 2025. L'augmentation « moyenne » par exploitation s'élève à + 25 %. Les résultats : Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise) : de 40 à 68 ha (+ 70 %), Jérémy Rognon (Pothières) : de 18 à 20 ha (+ 11 %), Arnaud Guillien (Chivres) : de 17,4 à 17 ha (- 2 %), Franck Jeannin (Chazilly) : de 18 à 20 ha (+ 11 %), Cyril Bret (Bure-les-Templiers) : de 10 à 15 ha (+ 50 %), Hubert Coucheney (Planay) : 34 ha (=), Clément Gamin (Poncey-sur-l'Ignon) : de 43 à 63 ha (+ 46 %), Nicolas Chauve (Puits) : de 59,60 à 56 ha (- 6 %), Antoine Schmith (Châtillon-sur-Seine) : de 40 à 85 ha (+ 112 %), Lucas Géliquot (Chaume-lès-Baigneux) : de 0 à 15 ha (le colza avait été arrêté depuis plusieurs années), Pierrick Tournier (Liernais) : de 22 à 12 ha (- 45 %, baisse involontaire de l'agriculteur, contraintes liées à l'assolement après l'apparition du colza il y a deux ans).

// SORGHO FOURRAGER

21 Un éventuel plan B

Les champs de sorgho fourrager ne sont plus si rares en Côte-d'Or. Les épisodes de sécheresse des années passées ont motivé des éleveurs à *« tenter le coup »*.

Originaire d'Afrique de l'Est, le sorgho pointe son nez dans plusieurs exploitations du département. Il faut dire qu'après les sécheresses des dernières années, l'urgence était de s'adapter. Jean-Marc Girard a choisi de tester cette plante connue pour sa tolérance au stress hydrique : *« Cela fait sept ou huit ans que nous en avons, mon fils Benjamin et moi, dans l'idée de sécuriser nos stocks fourragers, sachant que nous ne faisons pas de maïs. Nous lui dédions généralement six ou sept hectares. Cette année, nous n'en avons exceptionnellement que trois »*. À Thoisy-le-Désert, fief du Gaec Girard, les rendements de sorgho varient entre 5 et 8 tonnes brutes : *« nous l'implantons fin mai, juste derrière un méteil. Les plantes sont récoltées à la mi-septembre, idéalement au début de la floraison pour viser le maximum de qualité. Il faut un peu d'eau au début : si le sorgho a un bon démarrage, il se défendra très bien par la suite. Il y a deux ans, pour l'anecdote, nous avions tenté le coup dans le sec mais cela n'avait absolument rien donné »*.

« Un foin moyen »

La hauteur des plantes varie entre 1 et 2,5 m. *« La culture semble apprécier les bonnes terres, mais l'objectif n'est pas de le mettre là où il y a un peu de potentiel… »*, poursuit le chef d'exploitation, *« il faut trouver le bon compromis à chaque fois. Il est également conseillé d'apporter 30 à 40 unités d'azote mais nous ne le faisons pas, par soucis d'économie. Il n'y a aucune intervention pendant le cycle. Le sorgho, c'est juste un foin moyen. Il sera bien meilleur que certaines bottes que nous avons récoltées cette année. Un hiver, nous avions nourri nos trente génisses à la reproduction avec de l'enrubannage à volonté de sorgho : elles avaient apprécié, tout avait été mangé, y compris le pied de la plante qui est énorme »*.

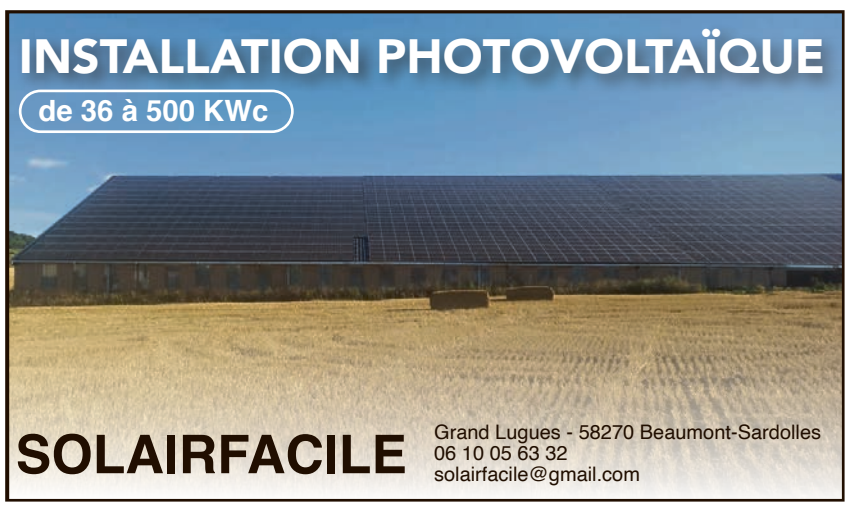
Vers 5 tonnes brutes ?

La récolte de 2024 ne devrait pas donner de très bons résultats sur le plan quantitatif : *« c'est difficile à dire mais serons probablement sur une moyenne basse, autour des 5 tonnes brutes à l'hectare. La culture est très irrégulière cette année, certaines plantes ont bien poussé, d'autres beaucoup moins. Elles semblent avoir souffert elles aussi du trop d'eau. Lors de cette campagne très arrosée, cultiver du sorgho n'était pas pleinement justifié car nos stocks fourragers devraient être suffisants pour passer l'hiver, malgré leur piètre qualité. Le sorgho peut être utile lors d'une année sèche, pour ceux qui ne sont pas autonomes en fourrages… Comme nous ! »*.

AG



Jean-Marc Girard, la semaine dernière, dans la partie la plus haute de sa parcelle.



// BETTERAVES

« La betterave jouera son rôle de stabilisateur du revenu »

Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne Bourgogne et planteur dans les Ardennes, répond aux questions de nos confrères de La Marne Agricole, avant la Foire de Châlons-en-Champagne où une conférence sera dédiée aux politiques agricoles.

Quel regard portez-vous sur les manifestations agricoles qui ont marqué ce début d'année 2024 ?

Cyril Cogniard : *« En tant que représentant du monde agricole, je voyais grandir le malaise, l'incompréhension des agriculteurs face à la surréglementation, à la suradministration, et au verdissement à marche forcée. La cocotte-minute, longtemps restée sous pression, a explosé. Les agriculteurs ont crié leur colère, leur incompréhension et même leur angoisse. Le Green Deal et ses politiques décroissantes, la jachère, l'écologie politique radicale qui culpabilise tout acte de production, les injonctions contradictoires des consommateurs, le manque de reconnaissance envers les exploitants agricoles et les progrès réalisés ces 20 dernières années, ainsi que la mise en concurrence déloyale au sein même de l'Europe, ont essoré nos agriculteurs. Pas seulement les Français, mais tous les agriculteurs européens ! Ils ont dit « STOP ».*

Portées par un véritable élan collectif (tous les syndicats, dans toute l'Europe avec un accompagnement médiatique sans précédent), ces mobilisations ont provoqué un électrochoc, qui a permis de faire bouger les lignes. Rien n'est jamais acquis, mais la reconnaissance du caractère stratégique de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la simplification de la Pac, l'abandon du règlement SUR européen, la fin de la jachère obligatoire, sont autant de victoires nées de la mobilisation.

Des discussions très positives et constructives ont suivi ces manifestations. Mais de trop nombreux chantiers ouverts ne sont pas finalisés. De plus, la crise politique française que nous vivons n'aide pas à la concrétisation des engagements du gouvernement de Gabriel Attal. La tentation politique est de s'aider du temps qui passe, pour faire oublier les promesses…

C'est pourquoi, la FNSEA, les JA, la CGB et les agriculteurs doivent maintenir la pression et veiller à l'application de la parole donnée. À défaut, on ne peut exclure de nouvelles mobilisations ».



La Marne Agricole

Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne Bourgogne : ***« la FNSEA, les JA, la CGB et les agriculteurs doivent maintenir la pression et veiller à l'application de la parole donnée. À défaut, on ne peut exclure de nouvelles mobilisations ».***

Que retenir de la campagne 2023 ?

C.C. : *« La campagne 2023 a renoué avec la rentabilité, et redonne de l'élan à notre filière. Cela était nécessaire après les crises à répétition que nous avons subies ces dernières années et au regard de la très forte augmentation des charges agricoles (structure et opérationnelle), de + de 35 % en trois ans, avec un point haut en 2023, à 3 050 €/ha en moyenne.*

Il y a eu une équation gagnante : marchés porteurs, rémunération en forte augmentation à +/- 50 €/t et rendements moyens très corrects pour notre région. Les conditions de récolte et de chargement des betteraves ont néanmoins été très difficiles à partir du 15 octobre ; ce qui a généré des tensions sur l'approvisionnement des usines, néanmoins bien gérées par des décisions adaptées comme la levée de l'accord tare terre.

Cette rentabilité retrouvée est une excellente nouvelle pour le revenu des agriculteurs dans un contexte de marchés céréaliers très bas. C'est aussi un atout pour la santé financière de nos outils coopératifs, et pour investir massivement dans la décarbonation de l'industrie sucrière, qui sera un enjeu capital des dix prochaines années ».

Quelles sont vos prévisions pour 2024 ?

C.C. : *« Pour la campagne 2024, l'implantation a plutôt été chaotique avec les conditions pluvieuses de ce printemps, ne laissant que de minces fenêtres favorables aux semis, et entraînant globalement des retards d'au moins trois semaines. Ce retard de semis entame inévitablement le potentiel, car les jours perdus ne se rattrapent pas. Certaines parcelles ont aussi subi de très forts épisodes pluvieux nécessitant parfois des ressemis et/ou laissant en place des populations altérées.*

La jaunisse est maîtrisée, au moins dans la région, grâce à une pression pucerons limitée durant le printemps. Il nous faut être vigilants sur la cercosporiose et autres maladies très présentes avec les conditions orageuses permanentes. La plaine betteravière est verte et belle, mais il faut maintenant du soleil et de la chaleur. C'est bien d'avoir de belles feuilles, mais il faut qu'elles servent à faire de la racine et du sucre.

Quant aux prix, même si les marchés sont nettement moins favorables que lors de la campagne 2023, à date, ils laissent néanmoins entrevoir une rémunération intéressante. Des prix autour de 40 €/t ont été annoncés lors des assemblées générales de nos groupes sucriers. À date, ce prix est parfaitement atteignable, mais il reste encore plusieurs mois de commercialisation pour le confirmer définitivement.

Face à une moisson 2024 très mauvaise, voire dans certains secteurs catastrophique et pire qu'en 2016, la betterave jouera à nouveau son rôle de stabilisateur du revenu. Elle sera certainement l'une des cultures les plus rentables de l'exploitation et c'est une situation qu'il faut préserver pour l'avenir. C'est à ces conditions que l'on maintient durablement une industrie lourde sur notre territoire.

Quels sont les enjeux majeurs pour l'avenir de votre filière

C.C. : *« Le travail de la filière porte sur plusieurs axes majeurs. Tout d'abord, la performance agronomique : il faut défendre les moyens de production à notre disposition, faire avancer la recherche génétique, permettre l'accès aux techniques d'édition génomique, encourager les innovations sur l'agroéquipement, et faire évoluer les itinéraires techniques vers plus de résilience face aux aléas climatiques.*

Vient ensuite, la performance économique de la culture : elle dépend de nos marchés (sucre France UE et monde, éthanol, pulpes), de notre capacité à gérer la volatilité mais aussi à protéger nos marchés des importations déloyales. La performance, l'agilité commerciale, industrielle de nos outils de transformation et enfin les décisions en matière de retours financiers de nos groupes font aussi partie de cette équation. Il faut également des surfaces suffisantes et stables, pour écraser les coûts industriels, sans créer de déséquilibres de marchés.
Enfin, il y a la décarbonation des pratiques agricoles et des process industriels. Les solutions se mettent en place, mais le changement de pratiques agricoles doit être accompagné financièrement, tout comme les investissements industriels.

De manière générale, il est nécessaire de promouvoir notre souveraineté alimentaire et ses ressorts : une agriculture compétitive, tournée vers le progrès, qui intègre les préoccupations environnementales et offre des solutions pour y répondre. Nous devons dialoguer avec nos responsables politiques, nos élus nationaux et européens, notre administration. Nous devons expliquer que l'agriculture française peut produire tout en offrant de fortes potentialités pour capter du carbone et lutter contre le réchauffement climatique ».

Quelle sera votre actualité à la Foire de Châlons cette année ?

C.C. : *« La Foire de Chalons reste l'évènement incontournable de la rentrée. Nous y sommes présents et actifs. C'est le lieu idéal de l'échange avec les agriculteurs, les partenaires de la filière, les professionnels de l'agriculture, les élus politiques, les services de l'État et le grand public. Il faut mesurer la vraie valeur de cette Foire Agricole et le savoir-faire de l'UCIA depuis tant d'années.*

Il y aura deux formats pour cette édition « Foire 2024 ». Nous serons présents et accueillerons nos planteurs et visiteurs lors de permanences, sur un format « deux fois deux jours » : deux jours sur un stand au sein du pôle agricole et ferme, jeudi 5 et vendredi 6 septembre à côté de la luzerne et Vivescia ; deux jours, le dernier week-end, sur le stand Cultures Sucre bioéthanol, samedi 7 et dimanche 8 septembre.

L'autre temps fort sera notre conférence annuelle de la CGB Champagne Bourgogne, le mardi 3 septembre à 9 h 30, sur la Foire, Espace Jéroboam (chapiteau situé à côté du stand Vivescia), avec pour titre : « Après les nombreux évènements 2024, quelles politiques agricoles ? ».

Nous accueillerons Alessandra Kirsch (think tank « Agriculture stratégies, directrice générale associée) et Timothé Masson (service économie CGB, secrétaire général de l'Organisation Mondiale des producteurs de betteraves et de canne à sucre), et une synthèse et la conclusion sera faite par Hervé Lapie (secrétaire général FNSEA, président FDSEA 51) et Franck Sander (président de la CGB et vice-président FNSEA).

Cette conférence arrive à point nommé après les revendications agricoles du début d'année 2024, les bouleversements politiques actuels, le renouvellement de nos parlements européens et français, et dans la perspective des prochaines élections chambres d'agriculture. Quels enjeux agricoles ? Quels regards portés sur la situation ? Quelles feuilles de routes pour nos politiques agricoles ? Pour quels projets agricoles et betteraviers ? Avec quels interlocuteurs ? Avec quelles stratégies d'influence ? J'espère y rencontrer nombreux nos agriculteurs pour réfléchir avec nous à ces enjeux et partager notre vision. Il faut convaincre nos décideurs politiques de nous accompagner sur le chemin que nous traçons ».

Propos recueillis par Richard Cremonini

// ORGE DE PRINTEMPS

21 Bilan de campagne 2024 en plaine dijonnaise

Ce printemps 2024, les semis d'orge de printemps ont été tardifs. Il a été difficile d'entrer dans les parcelles et de semer dans de bonnes conditions à cause des cumuls de pluie importants durant l'hiver (370 mm sur la station météo de Dijon du 1er octobre 2023 au 8 mars 2024). Les semis en plaine de Dijon ont eu lieu entre le 5 et 10 mars, ce qui fait presque un mois de moins sur le cycle de l'orge qui est déjà court.



Réussir SAS

À l'échelle régionale, les surfaces d'orge de printemps ont atteint 47 600 ha en 2024, avec un rendement moyen autour de 47 q/ha.

À l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, le cumul des surfaces implantées en orge de printemps en 2024 atteindrait 47 600 ha soit dans la moyenne quinquennale. Côté rendement, il est estimé autour de 47 q/ha soit également dans la moyenne des 5 dernières années. Dans la région c'est essentiellement de l'orge de printemps brassicole avec presque 85 % des hectares en RGT Planet. Les variétés KWS Thalis et KWS Fantex sont respectivement cultivées sur 7 % et 5 % des surfaces. L'arrivée de nouvelles variétés brassicoles productives comme Sting et LG Allegro devraient changer la donne.

Des besoins physiologiques spécifiques

L'orge de printemps est une espèce qui est sensible au climat mais aussi à la structure du sol. Son cycle est plus court et sa croissance est très rapide pour mettre en place ses organes. Il lui faut seulement 75 °C jour pour sortir 1 feuille alors qu'une orge d'hiver aura besoin de 85 °C jour, et un BTH 100 °C jour.

Plus la période végétative est longue et plus le rendement et la qualité brassicoles seront élevés. Malheureusement, la croissance fut très rapide au printemps 2024 avec la pluie et les températures douces du printemps.

L'orge de printemps est capable de faire monter beaucoup de talles à épi. Les talles principales exercent une faible pression sur les talles secondaires. Sur la station Arvalis de Bretenière, nous mettons en place des essais physiologie sur orges de printemps et nous dénombrons chaque année le nombre de talles à plus de 3 feuilles. Ces talles susceptibles de monter à épis, nous donnent le potentiel d'épis que l'on peut avoir par la suite.

Retour sur les composantes de rendements

• Des tiges et des épis limités par les excès d'eau

Dans notre essai en plaine de Dijon sur un sol limono argileux profond l'orge a été semée tardivement (le 8 mars avec la variété RGT Planet) mais dans de bonnes conditions. Elle a bien levé avec une population de 350 pieds/m². Elle s'est développée très vite avec un système racinaire superficiel et réduit dans un sol gorgé en eau et parfois tassé en profondeur (travail du sol difficile à l'automne et hiver 23/24). L'asphyxie des racines, causée par les excès d'eau a également pu limiter la capacité d'absorption des nutriments. Ainsi, nous avons dénombré 832 talles à plus de 3 feuilles/m², ce qui se situe plutôt dans une fourchette basse. Les orges ont donc fait un nombre de talles réduites, puis les conditions climatiques compliquées (pluie et manque de rayonnement) ont également pu entraîner une régression de ces talles.

Le nombre d'épis explique à lui seul 40 % du rendement, c'est une composante majeure. Par exemple, en blé tendre la densité d'épis explique seulement 10 % du rendement. Si dès le départ on a un nombre d'épis plutôt faible, cela va donc impacter fortement notre rendement et limiter le potentiel.

Dans notre essai, cette année nous avions seulement 718 épis/m² ce qui est faible.

Si l'orge de printemps est très sensible à la sécheresse durant la montaison, la pluviométrie n'a pas été un facteur limitant cette année puisqu'on a observé un cumul de pluie de 246 mm entre le semis et l'épiaison. Dans le cas de notre essai en plaine de Dijon, les fortes pluviométries ont gorgé le sol en eau, et la mauvaise structure du sol en profondeur et un enracinement superficiel ont rendu limitant le nombre de talles à plus de 3 feuilles/ m² puis le nombre d'épis/m².

• Une fertilité des épis qui ne permet pas de compenser un manque d'épis

Malheureusement, la fertilité des épis ne peut pas compenser un manque d'épis. En effet l'orge de printemps est une espèce non plastique sur cette composante.

Sur un blé, s'il y a un manque d'épis, on peut compenser avec une meilleure fertilité. Ce n'est pas possible en orge de printemps, par la constitution de ses épillets. Au début du tallage, les épillets vont se mettre en place. Ces épillets contiennent 3 ébauches de fleurs mais par la suite les 2 ébauches de fleurs latérales vont dégénérer et il ne restera que la fleur centrale. Donc 1 épillet = 1 fleur = 1 grain.

Lorsque les épis manquent, les possibilités de compensation sont donc très limitées. Là où on peut potentiellement avoir une petite compensation, c'est sur la longueur de l'épi d'orge de printemps, donc sur le nombre d'épillet/épi : mais là encore, ça reste limité. Le cycle est tellement court en orge de printemps, que ces composantes se mettent en place très rapidement.

• Un remplissage en mauvaises conditions (pluie et manque de soleil)

Enfin, arrive la phase de remplissage du grain sous un climat sombre et pluvieux. Elle est plus rapide que celle d'un blé, sa division cellulaire est très rapide et donc plus sensible aux conditions climatiques.

L'orge de printemps est très sensible aux températures échaudantes de fin de cycle mais aussi au manque de rayonnement. En ce qui concerne les températures échaudantes nous n'avons pas eu ce souci cette année. Cependant, le rayonnement en plaine de Dijon a vraiment été déficitaire durant toute la durée du cycle de développement de l'orge et notamment durant la période de remplissage des grains ce qui a été préjudiciable pour le PMG et le calibrage de l'orge.

Pendant cette phase de remplissage dans notre essai physiologie en plaine de Dijon nous avons réalisé des prélèvements d'épis que nous battons pour obtenir un nombre de grains et un PMG (Poids de Mille Grains). Grâce à ces données et à nos modèles nous sommes capables de prévoir le PMG à la récolte ainsi que le rendement. Dans notre essai, la prévision était un PMG à 45 g et un rendement de 62 q. Une prévision plutôt décevante connaissant le potentiel de la parcelle mais la pluie et le manque de rayonnement n'ont pas permis aux grains de se remplir correctement.

Il faut noter aussi qu'avec le climat doux et pluvieux, la pression maladie cette année était importante et l'helminthosporiose s'est développée tôt dès le stade 1 cm. Cela a pu parfois pénaliser l'orge, malgré une protection fongicide. Pour finir, les récoltes ont eu lieu en juillet dans de bonnes conditions. Parfois les parcelles étaient versées.

Dans notre essai comme la prévision l'indiquait la récolte a été décevante. Le rendement moyen est de 63,6 q, la teneur en protéine de 9,6 % est faible mais dans la norme brassicole exigée. L'orge n'a pas su remobiliser l'azote du sol en fin de cycle. Un PMG plutôt faible comme on l'avait prédit, 43,5 g et un calibrage faible aussi : 84,3 %.

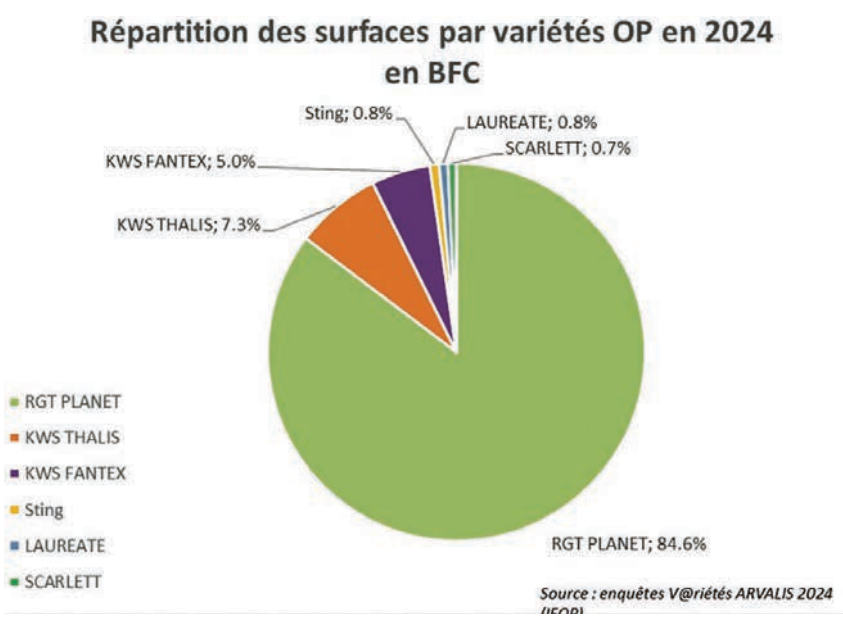
Le poids spécifique n'est pas un critère prioritaire pour une orge de brasserie mais reste néanmoins un élément favorable. Dans notre essai le PS est faible à 60 kg/hl.

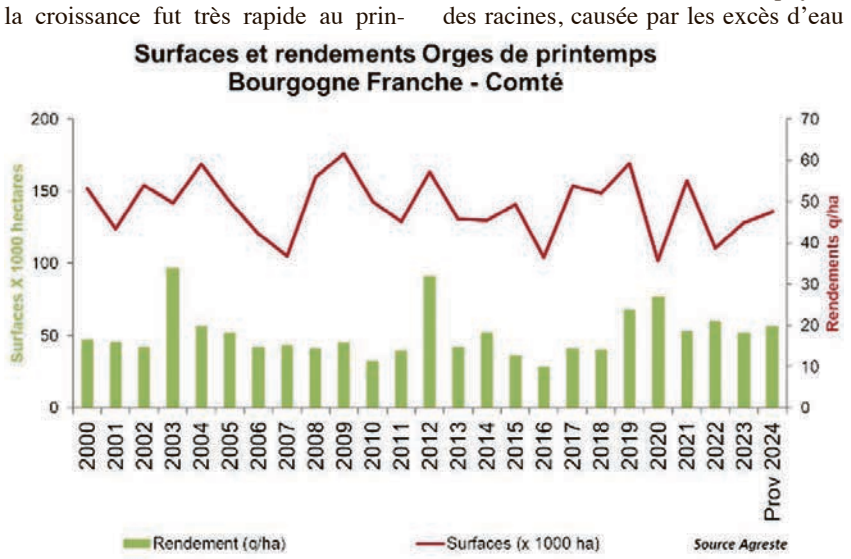
En regardant en détail les composantes de rendement à postériori, on voit bien que malgré un bon nombre de plantes levées/m², le nombre de talles à plus de 3 feuilles/m² et le nombre d'épis/m² sont faibles par rapport à la moyenne historique de nos essais. Le nombre de grains/m² est évidemment faible aussi puisqu'il n'y a quasiment pas de phénomène de compensation en OP. Seule la composante nombre de grains/épi est bonne. Au début du tallage les conditions ont été favorables à la mise en place d'un bon nombre épillets/épi.

L'année 2024 n'a pas été une année très favorable à la culture des orges de printemps. Malgré l'absence de températures échaudantes en fin de cycle et une pluviométrie suffisante entre le semis et l'épiaison d'autres facteurs négatifs sont rentrés en ligne de compte : excès d'eau et manque de rayonnement.

Les semis tardifs ont réduit le cycle de l'orge déjà court. L'helminthosporiose est arrivée tôt dans le cycle et a pu être aussi défavorable au PMG et au calibrage. Et enfin on retient un climat trop pluvieux, des sols parfois gorgés d'eau, une mauvaise absorption par des systèmes racinaires trop superficiels, et un manque de rayonnement qui n'a pas permis à la plante de faire correctement sa photosynthèse.

Marine Mareschal, Arvalis BFC





Densité épis	-	En retrait de -16%, semis tardifs, impacts du climat
Fertilité et grains/m²	-	Bonne fertilité des épis (+8%), mais ne compense pas le faible nombre d'épi/m2 (-8% de grains/m2)
PMG et calibrage	+/-	Des PMG et calibrages légèrement en deçà de la moyenne (-3 et -5% respectivement)
Rendement	-	Rendement décevant, mais proportionnel au nombre de grain/m2
Teneur en protéines	-	Globalement faibles (9.6% de protéines) Attention à la valorisation brasserie

DIVERSIFICATION

// BOTANIQUE

Dans le jardin médicinal de Florence Rousseau

Depuis 2021, la jeune femme de 35 ans commercialise des sirops, tisanes, gelées et même des biscuits apéritifs à base de plantes cultivées sur son terrain, à Inchy-en-Artois (62).

Avant qu'elle ne coupe tout fin août, cela faisait quatre mois que Florence Rousseau n'avait pas fauché. De quoi sidérer son père, son frère et ses beaux-frères, tous agriculteurs. *« Ils ne comprennent pas toujours ce que je fais*, plaisante la jeune femme. *Je passe un peu pour un ovni dans l'Artois »*.

Cueilli et transformé sur place

Au fond de son terrain, dans la petite commune d'Inchy-en-Artois, Florence Rousseau cultive des fleurs, des plantes médicinales et aromatiques, qu'elle transforme sous sa marque La Terre Aimée. Elle en fait des sirops de thym pour la gorge, de cynorhodon pour le système immunitaire, de romarin, de rose… qu'elle vend 6,50 € les 250 millilitres, des tisanes - jambes légères, digestion, sommeil… - environ 4,50 € le sachet, des gelées de rose, de pissenlit, de lavande… 3,50 € les 50 millilitres, et même, c'est la nouveauté du printemps, des crackers aux orties. Été comme hiver, la mère de famille écume les marchés, à Orchies, Auberchicourt, Cambrai. Ses produits sont aussi disponibles dans certains Biocoop et distribués dans les « colis des aînés » de plusieurs collectivités. *« Je ne suis jamais repartie d'un marché sans avoir rien vendu*, se targue Florence Rousseau. *C'est naturel, original, ça plaît plutôt bien »*.

Des bâches et des insectes

Elle prend plaisir à montrer ses rangées de plantes, colorées, odorantes, butinées par d'innombrables insectes volants : *« Il faut leur donner à manger, c'est important ! »*, s'exclame la trentenaire. Une à une elle les nomme : rosier, lavande, thym, menthe pomme, menthe poivrée, romarin, sauge, camomille, guimauve, bleuet, et tant d'autres encore, moins connues du grand public. Florence Rousseau *« moissonne »* du 15 avril au 15 octobre environ. Elle récolte tout l'été, organise des roulements, car le séchoir doit toujours tourner en étant plein. Elle a sorti, cette année, entre 40 et 50 kg de matières sèches. Et dès les premières gelées, la cueillette cesse. Il faut faire le mondage, c'est-à-dire séparer les feuilles des tiges, et préparer les semis.

Les produits de La Terre Aimée sont labellisés bio : les plantes poussent sur bâche, afin de ne pas avoir à désherber continuellement. Et en dessous, ça grouille de vie. Certes, Florence Rousseau est un peu embêtée par la rouille, mais un macérat d'orties devrait suffire à endiguer la maladie. Plus loin, poussent aussi des sureaux, des figuiers, des aubépines, dont elle utilise le feuillage et les bourgeons. *« La terre est très limoneuse ici, tout pousse tout seul. Je sais que mes collègues agriculteurs ont pesté contre cet été humide, mais moi, ça m'a bien plu »*, sourit l'entrepreneuse. C'est la première année qu'elle cultivait ce terrain ; elle ne s'y est installée que l'hiver dernier, après un temps d'errements suite à un drame : le suicide de son mari, agriculteur, en 2021.

Une reconversion tardive

« Quand tout a explosé, je savais qu'il était indispensable pour moi de continuer, de m'accrocher à ce projet », dit Florence Rousseau. Elle quitte la ferme conjugale d'Orchies, vit un an chez sa sœur à Bapaume puis retrouve sa commune natale d'Inchy-en-Artois où elle élève seule ses deux enfants, Lucie, 9 ans et Nicolas, 7 ans. Peu à peu, elle renoue avec une vie heureuse, grâce aux plantes. *« Je suis faite pour ça. Je n'ai plus l'impression de travailler et je n'ai jamais eu autant d'énergie qu'aujourd'hui »*, assure la maman. Auparavant dans le secteur de l'administration des ventes, elle s'est pourtant mise aux plantes sur le tard, un jour de 2021 où elle n'a plus supporté son bureau. Elle a une révélation après que sa sœur lui a conseillé de faire elle-même ses cosmétiques : elle lit, expérimente, alterne macérat huileux, hydrolat et thérapie par les bourgeons. Surprise : elle vient à bout d'un eczéma, qu'elle traînait depuis toujours.



Florence Rousseau, fondatrice de Terre Aimée, commercialise des plantes médicinales et aromatiques sous forme transformée.

Marion Lecas



Les plantes poussent sur bâche, afin d'éviter de désherber.

La Terre Aimée

L'importance de se former

Le penchant pour la santé semble de famille. Sa sœur jumelle est ostéopathe, son autre sœur est naturopathe, dans le Jura. Les parents, pourtant, sont agriculteurs. Le lien, pour Florence Rousseau, est évident. *« L'agriculture, aujourd'hui, est dévoyée par les dérives industrielles mais à l'origine, le métier de nos parents, c'est la connexion avec la nature, le travail de la terre, le désir de nourrir les gens et de soigner les corps »*.

Pour être certaine, toutefois, de ne *« pas faire de conneries »*, elle a suivi une formation au sein de l'École des plantes de Bailleul, tenue par des pharmaciens, des médecins et des botanistes, à raison d'un week-end par mois durant deux ans. Les plantes peuvent soigner comme elles peuvent tuer, rappelle la jeune femme. Elle conseille de croiser les sources, de prendre gare aux contre-indications et surtout de ne pas se lancer seul dans la cueillette : *« Les espèces se confondent facilement. L'ail des ours par exemple, qui est délicieux, ressemble beaucoup au muguet, qui lui, est toxique »*.

Si elle apprécie cultiver, ce que Florence Rousseau préfère, c'est transmettre. Elle aime, sur les marchés, piquer la curiosité des chalands, les inciter à renouer avec la terre. *« Beaucoup, par exemple, veulent à tout prix se débarrasser de leurs pissenlits, alors qu'on peut en faire de belles choses »*, dit-elle, rappelant qu'il y a encore *« un ou deux siècles »*, nos ancêtres n'hésitaient pas à se servir dans la nature.

Marion Lecas

// TRANSFORMATION

« Les Pop-corns de Pierrot » : un produit de niche 100 % local

Pierre Jamet est salarié sur l'exploitation familiale (EARL Catherine et Pascal Jamet) d'Arras-sur-Rhône (Ardèche) et cultive 23 hectares de grandes cultures à Portes-lès-Valence (Drôme), dont une partie est destinée à la fabrication de pop-corn.



AAA/AL

Différents magasins de producteurs commercialisent « Les Pop-corns de Pierrot »

Salarié sur l'exploitation familiale du Vignoble de la Tour d'Arras (EARL Catherine et Pascal Jamet) en conversion biologique depuis 2021 et dont le siège social se situe à Arras-sur-Rhône, Pierre Jamet s'est lancé dans une production originale : le pop-corn, dont il maîtrise toutes les ficelles, de la production à la transformation, jusqu'au conditionnement et la commercialisation. Un produit de niche 100 % local, qu'il vend sous la marque déposée « Les Pop-corns de Pierrot » depuis tout juste deux ans, en direct au caveau d'Arras, dans divers magasins de producteurs, épiceries, sur le marché et auprès de restaurateurs à qui il vend toutes ses graines sauf le pop-corn pour le moment.

En quête d'une *« économie viable pour les grandes cultures »*

Diplômé d'un BTSA Acse et d'une licence professionnelle en productions végétales option agriculture biologique, le jeune homme a rejoint l'exploitation familiale en 2021 et s'occupe des 23 hectares de grandes cultures situées sur la ferme de ses grands-parents maternels à Portes-lès-Valence. *« J'ai toujours voulu reprendre ce corps de ferme. Au début, je voulais faire une ferme-auberge mais je me suis ravisé car c'est compliqué sur le plan de la réglementation. Je cherchais alors des idées pour redynamiser cet endroit et y créer une économie viable pour les grandes cultures, indépendante de celle de la vigne »*, confie Pierre Jamet, âgé de 23 ans. Son objectif est aussi de convertir les grandes cultures en bio et les diversifier. *« Cela correspondait aux attentes des magasins de producteurs avec qui nous travaillons »*.

Moins gourmand en eau et en fertilisation

En 2021, il se lance alors sur des cultures de lentilles, pois chiche et sarrasin, puis l'année suivante sur des cultures de tournesol afin de produire de l'huile et de maïs pop-corn. *« Je complète ma rotation avec des cultures de blé, orge et luzerne, sachant que je cultive le sarrasin après l'orge donc je fais deux cultures sur l'année »*, précise-t-il.

Alors qu'il cherchait de nouvelles idées, celle de faire du pop-corn est venue *« un peu par hasard »*. *« J'ai étudié la viabilité du projet, fait des essais en semant sur une petite surface puis j'ai commencé à produire à plus grande échelle,* indique Pierre Jamet. *J'utilise un maïs pop-corn, c'est-à-dire un maïs dont les grains sont composés en grande majorité d'amidon vitreux, à l'inverse du maïs de consommation. C'est un maïs qui produit un peu moins que la plupart des variétés classiques de maïs, car il y a peu de sélection génétique réalisée sur le maïs pop-corn vu qu'il y a peu de demande. Comme il produit moins, il est moins gourmand en eau et en fertilisation. En valorisant correctement derrière, je n'ai pas besoin de faire des rendements énormes »*.

Vendu en local et en quête de nouveaux débouchés

À ses débuts, Pierre Jamet travaille avec une petite machine à pop-corn pour se faire la main, puis en octobre 2023 il investit dans un outil professionnel, qui éclate les grains de maïs en soufflant de l'air chaud et trie les grains mal éclatés, lui permettant de travailler de plus grands volumes. *« Maintenant il faut trouver des débouchés ! »* Son produit se fait petit à petit une place auprès de points de vente locaux qu'il approvisionne en huile de tournesol, farine de sarrasin, pois chiche ou lentilles, mais il souhaiterait toucher un public plus large et rentrer dans le réseau Biocoop, notamment. *« Mon grand avantage, c'est que je suis le seul à faire ce genre de produit de A à Z dans le secteur. Peu de producteurs cultivent leur maïs pour produire leurs pop-corn avec leur huile de tournesol pour le vendre en direct »*, ajoute Pierre Jamet, convaincu de l'intérêt que peut susciter son produit en local comme en grande et moyenne surface. Seul l'approvisionnement des cinémas lui semble difficile : *« J'ai essayé d'en démarcher quelques-uns mais ils travaillent tous avec de grands fournisseurs qui les approvisionnent à la fois en pop-corn et en confiseries, barres chocolatées, etc. »*.

Pour faire parler de lui et de son produit, Pierre Jamet essaye donc de se placer sur d'autres marchés, comme ceux de l'événementiel et notamment les festivals. Début juillet à Saint-Péray, il a tenu un stand au Crussol Festival pour y vendre ses pop-corns. Il a également approvisionné le festival en huile de tournesol pour les fritures. *« J'espère que cela m'aidera pour rentrer dans d'autres festivals et me faire connaître »*. Il est présent également tous les samedis matin sur le marché de Tournon-sur-Rhône.



AAA/AL

Pierre Jamet produit entre 500 et 550 kg de pop-corn par an, avec l'ambition d'atteindre 1,5 tonne d'ici un à deux ans.

Pour l'heure, sa récolte 2023 bénéficie de la certification bio mais il transforme encore les stocks de 2022 qui ne le sont pas. En moyenne, il produit entre 500 et 550 kg de pop-corn par an, avec l'ambition d'atteindre 1,5 tonne d'ici un à deux ans. Afin de dynamiser ses ventes, il entend aussi diversifier sa gamme avec du pop-corn au caramel, à base de sucre de canne pour *« donner un peu plus de goût tout en restant sur quelque chose de pas trop sucré »*, précise Pierre Jamet, qui vient tout juste d'investir dans un caramélisateur et d'entamer sa production. Il pense également changer le packaging de ses pop-corns et utiliser des doypacks, des sachets zip refermables 100 % recyclables et pré-imprimés. *« Actuellement, je colle toutes les étiquettes à la main, c'est long puis peu pratique si je veux travailler de gros volumes. Avec ce nouveau packaging, les pop-corns se conserveront mieux aussi »*. Un élément important tant le pop-corn craint l'humidité.

A.L.



AAA/AL

En rejoignant l'exploitation familiale en 2021, Pierre Jamet a converti en bio et diversifier les grandes cultures, lançant notamment une culture de maïs pop-corn.

// RESTAURATION

L'ambassade de la logique

Le « Cinquante-huit », à Nevers, a ouvert ses portes récemment. Restaurant de centre-ville rue des boucheries, le concept est simple : un approvisionnement en matières premières dans un rayon de 58 km maximum. Explications avec Charles Desmarquoy, fondateur.



Thomas Ferrandi

Jean-Guillaume Rupin (à droite) et Charles Desmarquoy (à gauche) respectivement associé et fondateur du « Cinquante-huit » à Nevers.



Des lectures sont mises à disposition des clients... et donnent le ton de ce qu'ils trouveront dans leurs assiettes.

Prenez une rencontre sur la toile, un partage d'expériences, une amitié qui se lie et un goût pour l'authentique. Mélangez le tout et vous aurez le « Cinquante-huit ». Restaurant du centre-ville de Nevers ouvert il y a peu, son fondateur Charles Desmarquoy, 32 ans, revient sur sa création et détaille le concept de l'établissement : *« Les premiers échanges que nous avons eus avec Jean-Guillaume Rupin, 29 ans et associé du « Cinquante-huit », se sont déroulés en ligne. À l'époque, il relatait sur internet son expérience à l'étranger, principalement autour de la gastronomie sud-Américaine. De mon côté, j'étais diplômé d'un CAP cuisine et d'une école de commerce spécialisée dans la gestion de projets, et j'étais attiré par l'approvisionnement local et durable. Nous avons tout de suite accroché. À son retour en France, nous avons décidé de nous voir, et de fil en aiguille, nous avons eu l'idée de nous lancer ensemble car cela nous semblait le meilleur moyen de rendre nos aspirations réelles ».*

Un lieu précis

Pour implanter l'établissement, ils tombent d'accord : ce sera la Nièvre. La raison de choix est simple comme le développe Charles : *« Ce département a énormément à offrir en termes d'approvisionnement et de possibilités, tout en restant assez accessible ».* Ainsi, ils optent plus précisément pour Nevers : *« Nous avions une volonté de proposer de la cuisine locale dans un restaurant de quartier afin qu'un maximum de personnes puissent profiter de ces denrées. En effet, nous considérons l'assiette comme un outil de pacification et de cohésion. De plus, la localisation de notre local permet d'espérer une certaine pérennité en captant à la fois les résidents à l'année et les gens de passage, le tout en gardant des prix raisonnables – ce qu'implique forcément une restauration de proximité, à nos yeux ».* Pour le nom, le « Cinquante-huit » fait, évidemment, référence au numéro du département mais pas seulement…

Pas si loin

« 80 % de nos approvisionnements en volume proviennent d'un maximum de 58 km à la ronde, même si pour certains produits ce n'est pas possible comme pour les épices ou l'huile d'olive. Pour le vin, notre carte se décline en : les vins d'ici (les Nivernais donc), les vins d'à côté (provenant des départements limitrophes) et les vins d'ailleurs (tout est dans le nom) ». Avec cet impératif des 58 km, Charles souligne : *« Finalement, ce sont les producteurs qui font le menu car nous nous adaptons à ce qu'ils ont. Par exemple, ces derniers mois, il y avait beaucoup de courgettes, donc nous avons fait différentes variations de ce légume. C'est un véritable travail de confiance avec les producteurs qui, in fine, offre une relation gagnante pour tout le monde. De notre côté, cela offre une grande variété de produits locaux, frais et de saison, et pour les producteurs, ils valorisent leurs productions au juste prix. Ce dernier point est indispensable pour entretenir cet échange, car s'ils ne peuvent pas vivre de leur travail, ils arrêteront… faisant disparaître toute une économie et un pan social (puisqu'ils ont des familles) ».* Pour les producteurs, c'est un peu un nouveau souffle qu'ils trouvent au sein du « Cinquante-huit », à l'image de Guillaume Debeer (la Baratt'ABio – Nevers) : *« On retrouve un certain sens à notre métier, puisqu'ils prennent en considération nos problématiques et nos contraintes sans aucun problème. En parallèle, leur vision singulière de la cuisine nous donne à réfléchir sur quoi produire en ouvrant des portes de tests qui nous motivent pour nous réinventer, comme avec l'implantation de gingembre par exemple. Pour ma part, cela me fait revoir ce que je veux vraiment faire : de la diversité en petite quantité ou de l'intensif. On voit un peu notre métier sous un nouveau prisme puisqu'il y a un débouché ouvert d'esprit prêt à s'engager avec nous dans ces expérimentations ; cela est appréciable pour tout le monde je crois. Leur force est de ne rien attendre de précis et de s'adapter. En somme, nous sommes des artistes chacun dans nos domaines, qui collaborent pour réaliser une œuvre unique ».*

Tout valoriser

Charles poursuit plus en avant sur la carte : *« Notre carte est vivante, puisqu'elle change presque tous les jours. Cette dimension d'ajustement autrefois très répandue a malheureusement été perdue au fil du temps, car nous avons tous été mal habitués à avoir accès à toutes les denrées en faisant fi des saisons. Ce point se ressent également dans la formation des chefs cuisiniers qui ne savent plus tout valoriser. En effet, nous mettons un point d'honneur à ne pas avoir de déchets et nous arrivons à environ 1 kg de rebut par service tout confondu (serviettes de tables, restes des clients ou préparation des plats, etc.). Pour parvenir à ce résultat, nous récupérons tout ce qui peut l'être pour le transcender en nouvelle recette, avec l'utilisation des épluchures, des os, etc. Cette gestion n'est plus commune dans les centres de formation alors qu'elle ouvre des portes gustatives indéniables tout en réduisant l'impact que nous pouvons avoir ».* Loin d'être simple comme bonjour, cette pratique demande : *« un travail intellectuel permanent ».* Pour trouver les idées, ils puisent dans leurs parcours respectifs en incluant des pratiques diverses comme le barbecue japonais. *« Nous sommes en recherche permanente et cela ouvre des possibilités illimitées. Par exemple, en ce moment, nous expérimentons autour de la lacto-fermentation notamment avec de la rhubarbe… Nous verrons si cela trouve sa place à la carte ».* Il conclut : *« Finalement nous n'inventons rien… nous remettons juste de la logique, avec une once de créativité, au centre de notre travail ».*

Chloé Monget

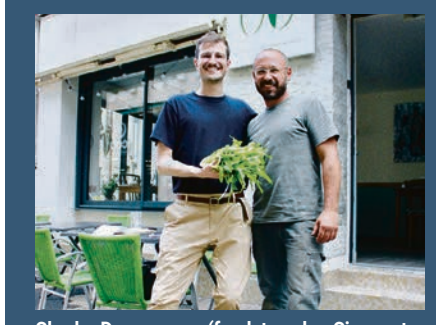
Le « Cinquante-huit », 8 rue des Boucheries, est ouvert de 12 heures à 15 heures du lundi au samedi et de 19 heures à 23 heures le vendredi et le samedi. Fermé le dimanche. Renseignements : 03 86 71 94 17.



Thomas Ferrandi

Le « 58 » dispose de 26 couverts en intérieur et 18 en extérieur.

Les producteurs



Charles Desmarquoy (fondateur du « Cinquante-huit »), à gauche, avec Guillaume Debeer (La Baratt'ABio) fournissant le restaurant.

Le « Cinquante-huit » travaille avec les producteurs suivants : Farines de Clamecy / Laurent Soenen ; Fromages de Saint Loup des Bois / GAEC Chapuis-Perrin ; Limonade de Sancerre / La Sancerroise (18) ; Bière de Saint Quentin sur Nohain / Lady Mousse ; Vins de la Charité / Domaine du Bourg d'Oiseau (Frédéric Benzergua) et Domaine de la Coquillerie (Nicolas Delgutte) ; Huiles de Raveau / Huilerie Brossard ; Liqueurs de Chaulgnes / L'Abbé Aupet ; Spiritueux de Saint Firmin / La Goutte du Fils (Florent Bourgeat) ; Crème, lait, beurre d'Ourouer / La Voie Lactée ; Légumes de la Baratte / La BarratAbio (Guillaume Debeer) ; Lait végétal de Nevers / SOVI ; Céréales et graines de Nérondes / Sa Majesté des Graines - Berry Graines (18) ; Porc, volailles et bœuf de Mars-sur-Allier / Ferme du Sornay (Clément Rousset) ; Œufs d'Agonges / Romain Juge (03).

// « FLOWAR PARTY »

58 Corolle d'émotions

Le 10 et 11 août, durant 24 heures, se déroulait la « Flowar Party ». Un événement dédié aux arts alternatifs, tenu dans une parcelle agricole à Champvoux.



Pâquerette Soundsystem

De gauche à droite : Tony Perret, Jean-Baptiste Fabry, son fils, Julien Rommel et Thibault Faucard les organisateurs principaux.



Pâquerette Soundsystem

Une découverte des arts du cirque était proposée l'après-midi.

Durant 24 heures, pour la « Flowar Party », la parcelle agricole de Jean-Baptiste Fabry, située dans les alentours de Champvoux, s'est métamorphosée. L'événement était consacré aux arts alternatifs : musiques, sculptures, acrobaties… ; une initiative orchestrée par l'association Pâquerette Soundsystem[1]. Julien Rommel, fondateur de cette dernière, stipule : *« Il y a tellement d'émotions que l'on ne peut pas en choisir une seule »*. Un peu comme des pétales formant la corolle d'une fleur, la « Flowar Party » est donc une agglomération d'émotions indissociables les unes des autres. Pour comprendre cela, Julien Rommel revient sur ce rendez-vous. *« Nous avons eu un public de 10 à 70 ans, avec des habitants du coin et des personnes de plus loin. Voir que nous avons permis de rassembler un public très hétéroclite autour d'un événement dédié aux arts alternatifs est pour nous une réussite »*. Il détaille les fondements de cette dernière : *« je pense que c'est l'ouverture d'esprit et le respect qui a permis cela. En effet, nous avons distribué des invitations aux habitants pour qu'ils puissent venir et avons essayé de préserver la tranquillité des résidents d'une maison se trouvant à proximité (Jean-Baptiste, qui nous a prêté la parcelle, a monté un mur antibruit en paille). L'après-midi, nous avions prévu des animations diverses et variées afin que tout le monde puisse découvrir les arts alternatifs. Ainsi, il y a eu de l'accordéon, un jeu de chaises musicales (avec une trentaine de chaises – c'était cocasse) ou encore des initiations aux arts du cirque. Nous voulions aussi proposer des produits locaux, donc nous avions de la bière de chez Vincent Robiche (Brasserie la Rur'ale à Pinay) et un camion de crêpes afin de se restaurer sur place. Pour la soirée et la matinée du lendemain, c'est la musique techno alternative qui était à l'honneur, toujours dans un esprit d'ouverture d'esprit. Nous avons écoulé les 250 places prévues pour l'événement, et malheureusement nous avons dû refuser certaines demandes. C'est un crève-cœur, mais nous n'avons pas trop le choix si nous voulons que tout se passe bien »*.

L'humain avant tout

En parallèle, un autre pan est, selon Julien, à l'origine du succès de l'événement : les gens. *« Déjà, il y a Jean-Baptiste qui nous prête la parcelle et sans qui cela serait compliqué. Ensuite, il y a eu une véritable solidarité en amont du rendez-vous. Pour l'exemple, nous cherchions une tonne à eau et une dame de la Charité voyant notre post sur Facebook nous a aimablement procuré la sienne. Puis, durant les 24 heures, il y a l'engagement des participants pour mettre l'ambiance et aussi pour que tout se déroule pour le mieux. En effet, nous n'avons pas de système de sécurité ou de secours car nous partons du principe qu'il est nécessaire de responsabiliser chacun afin que tout se passe bien. Faire confiance aux gens est un des pans de notre association, et preuve que cela fonctionne puisque de nombreux participants, dont certains qui venaient pour la première fois, ont donné un coup de main de leur propre chef. En plus, cela contribue à garantir la sûreté de tous, puisque tout le monde fait attention à tout le monde. D'ailleurs, nous avons des parents qui ont accepté que leurs enfants mineurs restent toute la nuit avec nous pour danser car ils ont vu comment cela se passait. Cette marque de confiance nous touche énormément »*.

D'autres graines à planter

Parmi les visiteurs, Guillaume, 44 ans venu de Clermont-Ferrand : *« C'est un ami qui m'a convaincu de venir. C'est la première fois que je participe à une teuf de ce type et franchement c'était super. Je ne savais pas du tout à quoi m'attendre, mais je n'ai pas été déçu. Entre l'organisation qui était parfaite et les différentes animations proposées, j'ai passé un très bon moment. En plus, j'ai pu faire connaissance avec des personnes d'horizons très différents. J'ai hâte de participer à la prochaine édition ! »*. Pour la suite, Jean-Baptiste Fabry insiste : *« je serais toujours partant pour accueillir l'événement, car à chaque fois cela offre un moment un peu différent et convivial pour notre territoire »*. L'autorisation est donc déjà donnée pour qu'une nouvelle « Party » prenne racine. Julien Rommel conclut : *« au sein de l'association, nous réfléchissons à tenir d'autres événements, peut-être dans un format différent, mais cela demande beaucoup d'organisation et des moyens financiers ; ce qui est assez compliqué à lever parfois. Pour l'instant ce n'est qu'une idée, nous verrons si nous la mettons en marche »*. L'avenir dira donc si d'autres graines de Pâquerette Soundsystem fleuriront dans le paysage nivernais.

Chloé Monget

(1). Voir TDB n° 1794.



Pâquerette Soundsystem

Le char réalisé par Julien Rommel (Forge des affranchis) pour décorer l'événement.

// BRETENIÈRE

21 Alors, ces vacances ?

Petite pause oxygène à la Maison de l'agriculture et dans les colonnes de notre journal : quatre salariées d'OPA parlent de leurs congés de l'été.

Les vacances, ça fait du bien, surtout après des mois et des mois de pluie ! De retour au travail, plusieurs salariées de la Maison de l'agriculture de Bretenière acceptent de prendre *« cinq minutes »* pour évoquer ensemble ces bons moments de l'été. Virginie Pabiou, technicienne au GDS, a été la première à prendre la poudre d'escampette, le 8 juillet. Cette habitante de Marsannay-la-Côte s'est rendue, dans un premier temps, à Hettange-Grande en Moselle, pour accompagner ses filles aux championnats de France de roller artistique : *« Nous y sommes restées pendant une semaine, avant d'aller quinze jours en Espagne, à Rosas, à 40 minutes de Perpignan. Nous y allons chaque été depuis 10 ans. La mer, le soleil, la piscine… C'était le bonheur ! »*. La Dijonnaise Angéline Joly, chargée de communication à la Chambre d'agriculture, a quitté son bureau du 14 juillet au 5 août : *« Je suis allée à Paris, juste avant les Jeux olympiques, visiter pas mal de choses et voir des amis. Dans la foulée, j'ai pris la direction des Vosges, à côté de Saint-Dié pour faire de belles randonnées et profiter de la nature ! Nos vacances se sont poursuivies dans le Vercors, toujours sous le soleil »*. Claire Baldovini, secrétaire et aide-comptable à Alysé, avait posé les mêmes dates de congés : *« Après une semaine à la maison, près de Seurre, nous sommes allés dans les Hautes-Alpes, dans un camping près de Veynes. Les vacances se sont terminées dans le Sud, à Toulon, avec plusieurs jours passés en famille »*. Marie Chevallier, quatrième et dernière salariée rencontrée la semaine dernière à la Maison de l'agriculture, n'avait pas d'anecdote à raconter et pour cause : cette technicienne du GDS n'avait pas encore pris de vacances : *« Pour ma part, ce sera fin septembre ou début octobre, avec, peut-être, un petit séjour dans le Jura ou vers Annecy »*. Marie Chevallier n'a pas eu le temps de s'ennuyer cet été entre ses missions au GDS et le travail à la ferme : *« j'ai aménagé mes horaires pour me rendre le plus disponible pour les moissons. Quelque part, j'ai moi aussi voyagé car Virginie m'envoyait des photos d'elle quand elle était à Rosas ! »*.

AG



Angéline Joly (Chambre d'agriculture), Claire Baldovini (Alysé), Marie Chevallier et Virginie Pabiou (GDS), rencontrées vendredi dernier.

SOCIAL

// SOCIOLOGIE

« Dans les campagnes, la messe reste un lieu social »

L'agriculture entretient des liens forts avec la religion. Le sociologue Mahieu Gervais les a étudiés.



Mathieu Gervais, politiste et sociologue de formation, s'est intéressé au lien entre agriculture et religion

Politiste et sociologue de formation, Mathieu Gervais s'est notamment intéressé au rapport de l'homme à la nature. Question traduite par son choix de dédier son doctorat au lien entre agriculture et religion (Nous, on se sauve nous-même - Sécularisation, identité paysanne et écologie, paru chez Van Dieren éditeur). C'était en 2015 et, s'il prévient ne pas s'être repenché sur la question depuis, le constat demeure : le milieu agricole reste celui qui compte le plus de pratiquants et son organisation, y compris politique, a été et reste nourrie de cette influence. Aujourd'hui marseillais, Mathieu Gervais, 37 ans, a enseigné un temps les liens entre écologie et religion à Sciences Po Lille. Lui n'est pas issu du monde agricole, mais il a *« toujours été intéressé par la nature, notamment lors des séjours dans la maison de famille des Hautes-Alpes »*. Et lorsqu'il a voulu se pencher sur le rapport entre écologie et religion, l'agriculture lui a semblé le terrain idéal.

Pour comprendre ce rapport aujourd'hui, il faut regarder vers hier. Traditionnellement, les organisations professionnelles conservatrices s'opposaient au progrès technique mais un changement s'opère après-guerre : *« Les catholiques vont soutenir les agriculteurs modernistes, en accord aussi avec l'esprit gaulliste. Le discours théologique lui-même va changer, passant d'une philosophie créationniste, qui prône l'ordre éternel des champs, à l'idée qu'il faut faire de la terre un monde meilleur, moins subir et progresser »*. Une évolution que l'on retrouve dans les organisations agricoles. *« Christiane Lambert se réclamait du catholicisme social. Les grands noms des mouvements agricoles, Michel Debatisse (FNSEA) ou Bernard Lambert (dont le syndicat « Paysans travailleurs » donnera naissance à la Confédération paysanne), ont milité ensemble dans les jeunesses catholiques avant une scission, au nom de valeurs politiques : d'accord sur une théologie qui prône le progrès, Debatisse pensait progrès technique et économique quand Lambert pensait progrès social via la lutte politique. Les réseaux qui existent aujourd'hui dans le monde agricole découlent en partie de ces dissensions entre catholiques de droite et catholiques de gauche »*, observe Mathieu Gervais. Produire plus ou produire mieux : la question est toujours aussi vive aujourd'hui.

La profession la plus pratiquante

Si elle a eu, et continue d'avoir son importance, la religion recule aussi dans les campagnes. Moins vite, c'est tout. *« Quand, en 1850, vous vouliez un emploi, il fallait montrer que vous étiez un bon croyant, en allant à la messe. C'est de moins en moins vrai en France depuis les années cinquante, et plus du tout depuis les années soixante »*. Dans la France des villes, parce que *« dans les campagnes, comme la chasse ou le foot, la messe reste un lieu social »* où se joue l'importance des réseaux. Et *« moins il y a de gens, plus ils comptent. Une prégnance des réseaux, amicaux, professionnels, mais aussi religieux ou politiques. Principal réseau étiqueté : le MRJC pour Mouvement rural de la jeunesse chrétienne : c'est intéressant car souvent, quand l'État veut organiser quelque chose en milieu rural, ils sont là »*, a pu observer Mathieu Gervais.

Les agriculteurs restent la profession la plus pratiquante. Chiffre que le chercheur relativise : *« Il est compliqué de compter les gens qui croient, d'autant plus que les pratiques s'individualisent de plus en plus. En sociologie on parle de bricolage, ça vaut notamment pour les plus jeunes qui, moins éduqués au fait religieux, se créent leurs propres croyances. On parle en fait de spiritualité »*. D'un point de vue statistique toujours, la couleur politique du vote est évidemment liée : *« On observe chez les agriculteurs une surreprésentation des votes conservateurs, voire d'extrême-droite »*, relate le politiste de formation.

« La question du vivant est très intéressante »

Les nouvelles générations sont, elles, moins conditionnées, se fabriquant leur petite popote spirituelle sur fond de valeurs chrétiennes. L'ouverture aux autres cultures, les voyages et les perspectives qu'ils élargissent, nourrissent davantage une quête de sens, et de cohérence. Comme dans l'Islam, où existe l'idée pour certains qu'être un bon musulman, c'est être hors des contradictions du monde et où l'agriculture peut permettre cette cohérence entre les valeurs et les pratiques. Cohérence aussi défendue par Pierre Rabhi quand il disait : *« En prenant soin de la terre on prend soin de l'humanité tout entière, tout est relié »*, et par la vague d'agriculteurs paysans en général.

Dans ce clivage anciens / nouveaux, *« la question du vivant est très intéressante »*, estime Mathieu Gervais qui précise : *« Les jeunes vont vouloir faire de la permaculture, ne rien toucher. Les anciens vont leur opposer la nécessaire intervention humaine »*. La vérité se situe probablement entre les deux et *« on observera une acculturation réciproque, un partage de pratiques et de valeurs »*.

Au-delà de ça, il n'est pas si facile de faire sa propre transition pour les enfants d'agriculteurs qui, lorsqu'ils reprennent l'exploitation, *« ont beau vouloir ne pas faire comme papa, baignent dans le même réseau professionnel, lui-même très imprégné des valeurs religieuses fondatrices »*.

Justine Demade Pellorce

// EN BREF

La MSA Bourgogne verse l'Allocation de Rentrée Scolaire

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) aide, chaque année, les familles à financer les dépenses générées par la scolarité de leurs enfants, âgés de 6 à 18 ans. Elle est versée automatiquement par la MSA Bourgogne sur les comptes bancaires à partir du 20 août. Le délai de virement est variable selon les banques.

Le montant versé dépend de l'âge de l'enfant (de 6 à 18 ans).
- de 6 à 10 ans : 416,40 €
- de 11 à 14 ans : 439,38 €
- de 15 à 18 ans : 454,60 €

Pour les 16-18 ans, afin de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, n'oubliez pas de déclarer à votre MSA que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2024-2025. Cette démarche s'effectue directement en ligne sur bourgogne.msa.fr, dans Mon espace privé.

Pour plus d'information sur l'allocation de rentrée scolaire et les démarches à effectuer, vous pouvez flasher le QR code ci-dessous ou vous rendre sur : https://bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/famille/allocation-rentree-scolaire

// INCLUSIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ

« Il y a une différence entre le droit à… et la possibilité de… »

À 64 ans, Serge Ebersold est reconnu comme un spécialiste de l'inclusivité et de l'accessibilité. Pour lui, l'une ne va pas sans l'autre.

Comment tous vos travaux vous permettent aujourd'hui de concevoir les notions d'inclusivité et d'accessibilité ?

Serge Ebersold : *« Eh bien cela commence par mon ouvrage,* L'invention du handicap, *dans lequel je pose que le handicap se trouve plus dans la manière dont une société rend signifiante une différence que dans un réel facteur biologique. Ensuite, lors de ma collaboration avec l'OMS, j'ai pu observer ce qui se jouait en France au regard de ce qui se jouait dans d'autres pays, ou plutôt dans d'autres sociétés où l'on rend plus ou moins signifiant le principe d'inclusivité. C'est ce qui m'a conduit à l'OCDE. Depuis, j'observe que l'accessibilité peut être pensée comme un moyen de rapprocher la protection sociale ou les outils de protection sociale, alors même que le système de protection sociale a de plus en plus de mal à protéger les plus faibles ».*

Quand on parle d'inclusivité scolaire, de quoi parle-t-on et qu'est-ce qui coince ?

S.E : *« L'inclusivité scolaire, c'est comment on permet à un élève de prendre sa place et de faire son métier d'élève. Le problème, c'est qu'on a résumé cette inclusivité au 3 % d'élèves reconnu en situation de handicap. On a donc oublié que face à la massification du nombre d'élèves, on avait une diversification des profils et des élèves éloignés de la culture scolaire. Par ailleurs, on demande aux enseignants de différencier la pratique pédagogique pour ces élèves alors que tous les autres élèves pourraient en bénéficier. En fait, on demande à l'école de s'ouvrir à cette diversité sans étayer le système. Or, il y a une différence entre soutenir un élève et un système. On a bien amené « le spécialisé » à l'école, avec des accompagnants. Mais ils analysent toujours les difficultés d'un point de vue médical, ce qui ne fait pas de sens pour les enseignants. On utilise des outils qui font qu'on ne se concentre que sur les problèmes de l'élève plutôt que sur le travail réalisé. Concrètement, il faudrait que l'ensemble des enseignants et du personnel pédagogique soit formé afin que le milieu spécialisé devienne un espace ressource pour répondre à des questions pratiques. Pour le moment, ces deux mondes fonctionnent en silos ».*

Dans les villes et le monde rural, des politiques d'inclusion sont tentées, et là aussi, on rencontre des problèmes. Pourquoi ?

S.E : *« Il faut bien se rendre compte que la discrimination se mesure statistiquement mais se vit au quotidien. Pour pouvoir inclure dans les villes comme dans le monde rural, il faut prendre en compte toutes les violences, toutes les situations de vulnérabilité qu'une personne peut vivre. Par exemple, à une époque, on a construit des logements accessibles aux personnes handicapés dans des quartiers défavorisés. Les réactions ont été vives de la part des habitants, du type « on est pauvres mais pas handicapés ». Encore une fois, c'est là qu'on doit se poser la question de l'effet d'une action. Car de manière globale, on a tendance à rejeter une action quand on ne s'y retrouve pas. Ensuite, surtout dans le monde rural, les Pouvoirs publics ont présupposé que les gens ont accès aux services publics/aux soins et que la mobilité est équitablement répartie. Ce qui fait qu'il y a eu confusion entre « le droit à » et « la possibilité de ». Un exemple : la création du guichet France Services. Est-ce qu'il a été construit en se posant la question : en quoi permet-il un accès aux services ? Et puis, en quoi l'accès à ce service permet d'être considéré comme une personne aussi respectable que les autres et prendre part dans la société ? Car il y a un autre enjeu derrière tout ça, c'est le non-recours aux droits et aux aides de personnes qui le peuvent. Car quelque part, cela fait qu'elles ne prennent pas leur place dans la société. Il faudrait aussi penser autrement qu'en projets. Le projet n'offre aucune perspective à moyen ou long terme et n'existe qu'à travers les objectifs qu'on s'est fixé pour l'atteindre. Aussi, lorsque l'on n'y parvient pas, c'est forcément notre faute. Alors que si on se donne un horizon, on permet aux personnes de s'ouvrir des possibilités à long terme ».*



Benoit Laurence

Serge Ebersold, spécialiste de l'inclusivité et de l'accessibilité.

Propos recueillis par Églantine Puel

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

/// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

Le 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

Concours ovin à Arnay-le-Duc

• Vendredi 30 août

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et la Chambre d'agriculture organisent leur traditionnel concours ovin vendredi 30 août.

Entrée libre de 9 heures à 13 heures, restauration sur place. Renseignements au 06 33 50 84 47.

// Journée sur les enjeux carbone en bio

• Mardi 17 septembre

Le rendez-vous Symbiose 2024, organisé par Terres Inovia, Arvalis, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Bio BFC, le pôle Agronov et Agro Campus Dijon, avec le soutien financier du Conseil régional de BFC, se présentera sous la forme d'une journée consacrée à l'enjeu carbone en grande culture bio. L'objectif est de proposer des moyen pour mieux valoriser le carbone et comprendre comment cet indicateur peut aider à moduler ses pratiques dans un contexte économique et climatique changeant. Une première partie se déroulera de 9 heures à 13 heures dans l'amphitéâtre d'Agrocampus Dijon, à Quetigny (avenue du 8 mai 1945). On y parlera de l'économie et du marché bio en grande culture, ainsi que du fonctionnement des diagnostics et crédits carbone. L'après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30, se tiendra à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas, avec des ateliers diagnostic carbone, couvert d'interculture et leviers à mettre en œuvre.

Inscription : https://my.weezevent.com/symbiose-grandes-cultures-2024

NIÈVRE

// Fête de l'emploi

• 13 septembre

Pour découvrir les missions de l'EBE Ô'ser, une Fête de l'Emploi est organisée le 13 septembre à partir de 13 h 30 à la MJC de Châtillon-en-Bazois (Place Pierre Saury). Au programme est prévu : Un après-midi d'échanges et d'ateliers autour de la thématique des « Travaux utiles au territoire », un repas réalisé par les salariés de l'EBE et une soirée festive.

Renseignements et réservations : 03 86 76 21 02 ou ebe.o.ser@gmail.com

// Soirée sanitaire

• 17 septembre

La FDSEA 58 convie les éleveurs à sa traditionnelle soirée sanitaire le 17 septembre à partir de 17 h à la salle des fêtes de Chougny. Différents exposants seront présents dont le GDS 58, la DDETSPP ou encore la FNB. Ouvert à tous.

Renseignements : 03 86 93 40 96

// Préparez l'avenir de votre exploitation

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville.
Au programme, diverses intervenants sont prévus: Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

YONNE

// Les bases d'un agnelage réussi

• Jeudi 5 septembre

De 9 h 30 à 16 heures, à Domecy-sur-le-Vault (27 rue Gaumine). Au programme : les indicateurs d'un agnelage réussi, quand intervenir lors de la mise à bas, l'hygiène autour de l'agnelage, l'organisation du bâtiment et de la pharmacie, comment bien préparer ses brebis pour éviter les soucis. Pour parler de cela, Nicolas Dubois, éleveur, interviendra, ainsi qu'Edwige Bornot, vétérinaire. Cette journée est organisée par Alysé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le GDS 89.

Inscriptions à m.mauchosse@alyse-elevage.fr.

// Assemblée générale des anciens exploitants de l'Yonne

• Mercredi 11 septembre

La Section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne organise son assemblée générale dans l'amphithéâtre du lycée de La Brosse, à Venoy, de 9 heures à midi. Au programme : rapport d'activités, présentation des voyages et loisirs, intervention et débat avec un notaire.

Renseignements : 03 86 49 48 10 ou par mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 214 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,11	4,11	4,11	
		300-350	4,02	4,11	4,09	
		350-400	4,01	4,03	4,02	
		400-450	3,92	4,01	3,95	- 0,05
	R	400-450	3,81	3,93	3,86	
F	U	250-300	3,74	3,91	3,84	
		300-350	3,60	3,74	3,65	
		350-400	3,70	3,75	3,74	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 159 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,70	3,90	3,82	
	R	350-400	3,69	3,71	3,69	- 0,07
U	U	350-400	3,69	3,71	3,70	
		400-450	3,40	3,66	3,60	
	R	300-350	3,42	3,53	3,47	
		350-400	3,51	3,54	3,54	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 338 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,72	2,78	2,75	
	R	+ 500 kg	2,57	2,61	2,60	
F	E	24 à 36 mois	3,99	4,67	4,34	
		- 5 ans	3,51	4,08	3,76	
	U	24 à 36 mois	3,01	3,59	3,34	+ 0,16
		- 5 ans	2,88	3,52	3,15	+ 0,02
		5 à 10 ans	2,94	3,35	3,07	+ 0,02
		+ 10 ans	2,70	3,10	2,82	=
	R	24 à 36 mois	2,82	3,10	2,99	
		- 5 ans	2,72	2,99	2,90	- 0,02
		5 à 10 ans	2,72	2,98	2,85	+ 0,05
		+ 10 ans	2,40	2,76	2,60	- 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 711 - Taux de vente : 99 %

Marché de fin août qui marque le retour à des volumes plus intéressants après la trève du 15 août. Seulement 4 animaux invendus.

Broudards : Belle présentation. Les cours se tiennent relativement malgré les incertitudes concernant l'évolution du zonage réglementé pour la FCO-3.
Taurillons : Tri un peu plus sévère en fonction du rapport poids/âge. La vente reste facile dans les bons lots, mais se complique dans le second choix.
Laitonnes, génisses : Vente rapide et totale à des cours reconduits.
Vaches, génisses de 30 mois : Des apports corrects et de qualité ! Vente rapide à des cours fermes, la demande est toujours aussi forte.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/08/2024

Effectif : 176

Taurillons :	(345 - 415 kg)	1110 - 1480	3,24 - 3,65
Génisses 16 - 24 mois :	(435 - 495 kg)	1360 - 1570	3,10 - 3,16
Génisses 24 - 36 mois :	(570 - 845 kg)	1840 - 2600	3,41 - 3,74
Taureaux :	(555 - 960 kg)	1400 - 2500	2,25 - 2,77
Vaches légères :		1530 - 1620	
Vaches légères :		1680 - 2000	
Vaches légères :		2010 - 2760	

Apports de qualité hétérogène en mâles et femelles d'export. Cours reconduits. Vente globale.
Commerce plus actif en vaches à des tarifs plus porteurs. 1 seul invendu.

Bovins gras : 15
Vaches de viande : 5,40 à 5,64 € kg de viande.
Placement rapide et global en vaches grasses à des tarifs qui progressent.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 20 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	300-350	4,01	4,06	4,01	
F Charolais	U	300-350	3,63	3,67	3,66	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 40 - Taux de vente : 100 %
Broudards : Très peu d'apports, les cours sont reconduits.
Laitonnes : Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 626 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,27	4,81	4,55	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,14	4,82	4,56	+ 0,11
		de 44 à 50 kg	4,02	4,51	4,36	- 0,04
		> 50 kg	4,02	4,22	4,07	+ 0,40
	R	de 32 à 38 kg	3,78	4,42	4,02	+ 0,27
		de 38 à 44 kg	4,23	4,26	4,26	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,12	2,75	2,30	
F	U	< 60 kg	2,12	2,58	2,31	+ 0,14
		> 60 kg	1,74	2,12	1,86	- 0,10
	R	< 60 kg	1,36	1,66	1,51	- 0,10
		> 60 kg	1,40	1,81	1,61	- 0,04
	O	< 60 kg	0,85	1,53	1,05	- 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	44	71	58	+ 11,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 77 - Vente : 68 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	126	130	128	

OBSERVATIONS

Effectif global : 745 - Taux de vente : 94 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/08/2024

Effectif : 111

Agneaux	175 - 210	(3,09 - 4,48)
Brebis	60 - 180	(1,20 - 1,80)

Commerce plus actif en agneaux et brebis à des tarifs plus fermes. vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 340 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,08	4,79	4,40	+ 0,38
		de 38 à 44 kg	3,98	4,78	4,56	+ 0,37

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,29	2,14	1,86	+ 0,04
	R	- de 60 kg	0,62	1,48	1,14	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 693 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Cours reconduits à haussiers, la présence d'acheteurs et le peu de volume favorise le commerce.
Brebis : Cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché reconduit en femelles, dans un contexte d'offre stable. Incompréhension totale sur le JB, où une pression des prix à la baisse est inadmissible face à des charges toujours aussi élevées et aux signaux du marché!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le règlement européen relatif à la restauration de la nature a été publié et entrera en vigueur cet été. Celui-ci prévoit notamment que les Etats membres mettent en place des mesures de restauration pour renforcer la biodiversité des écosystèmes agricoles, sur la base de différents indicateurs relatif aux populations d'oiseaux, de papillons ou encore aux surfaces à fortes densité et au stock de carbone. Chaque Etat devra établir un plan stratégique de restauration afin de répondre à ces enjeux.

BIEN-ETRE ANIMAL

Rappel des règles en cas d'Alerte canicule pour le transport d'animaux vivants : Interdiction du transport routier sur le territoire national, de 13h00 à 18h00 durant les épisodes caniculaires dans les départements placés en vigilance orange ou rouge par Météo-France. Des dérogations sont possibles pour des véhicules à systèmes de climatisation, ventilation – brumisation ou rendu nécessaires pour des raisons vétérinaires ou de protection animale.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que le gouvernement n'est toujours pas formé, les députés élus se positionnent déjà avec des initiatives concernant les suites d'EGALIM. La FNB rappelle que la priorité doit être donnée à l'amélioration de la rémunération des éleveurs ! Pour cela, un outil principal doit être activé : l'indicateur de référence de prix de revient, calculé selon la méthode interprofessionnelle et rendu public par l'Institut de l'élevage, doit être rendu obligatoire et majoritaire dans l'établissement de la formule de prix pour garantir un revenu juste aux éleveurs, permettant de couvrir les charges de production mais aussi de dégager une rémunération suffisante pour se projeter dans l'avenir.

FAIT DE LA SEMAINE

L'année 2024 est marquée par les excès d'eau, les orages et les inondations, et les récoltes en pâtissent ! Certaines prairies sont inondées ou grêlées, avec l'herbe détruite en totalité, d'autres seront impossible à récolter. Malheureusement le dispositif actuel de gestion des risques climatiques est inopérant pour ces aléas ! Aussi les AS de ruminants demandent à l'Etat de se saisir du problème, en lançant si nécessaire des expertises de terrain afin d'indemniser tous les éleveurs qui ont subi des pertes ! →Communiquédepresse

FOCUS

L'analyse du système « ISOP » par le Ministère de l'Agriculture montre une pousse d'herbe très favorable sur toute la France (sauf sud-est de l'Occitanie). Les pluies fréquentes, sans excès de chaleur sont favorables à la pousse, ce qui est assez rare en début d'été. Rappelons cependant que les excès d'eau d'hiver et printemps ont fortement compliqué les mises à l'herbe et les récoltes…! Ces difficultés impactent aussi la qualité des fourrages, avec des conséquences sur les mois à venir quant à l'alimentation et la finition des animaux!

CHIFFRE A RETENIR

0,9%

C'est la déflation mesurée en juillet 2024, sur les prix des produits de grande consommation selon le panel suivi par CIRCAN, confirmant la tendance à la baisse constatée en juin. Bien que ces tendances soient réelles, elles ne doivent être au détriment des éleveurs bovins, qui voient leur prix de revient encore à des niveaux très élevés (charges fonctionnelles et structurelles très hauts, réforme de la PAC entrainant baisses de subventions…), ceci sans application d'Egalim et de contractualisation!

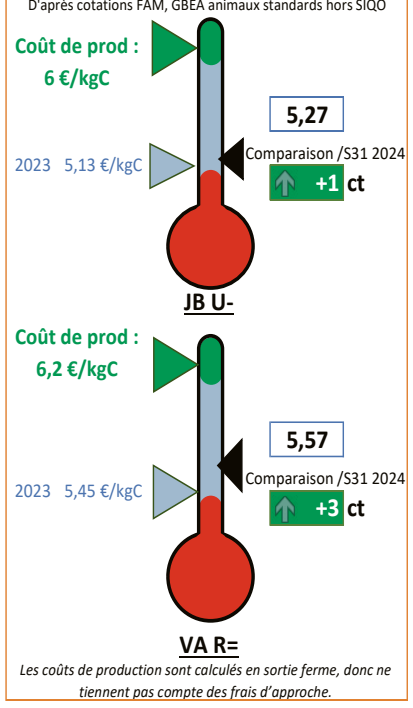
EN REGION

Sur l'année 2023, c'est 162 animaux qui ont été concernés par la démarche Eleveur et engagé, dans le cadre du partenariat avec METRO France (8 Halles actives sur l'année passée en France). Sur le premier semestre 2024, c'est déjà 100 animaux qui sont cette fois concernés par ce partenariat, en espérant une montée en progression à l'automne sur ces chiffrages nationaux, avec l'arrivée de 10 nouvelles Halles présentes sur la région Ile de France dans la démarche Eleveur et engagé.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

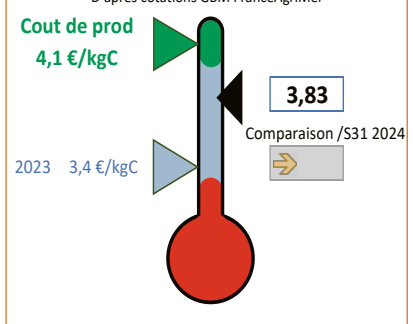
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

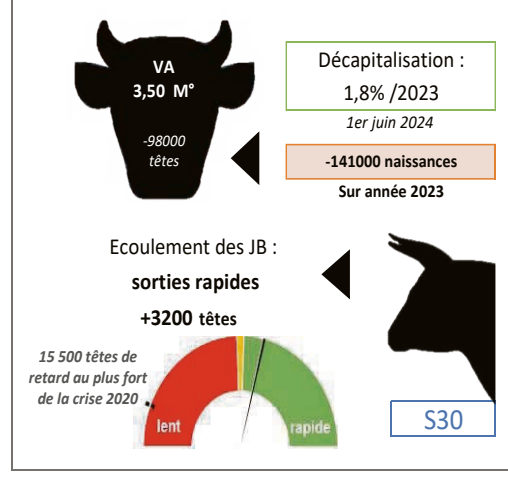
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



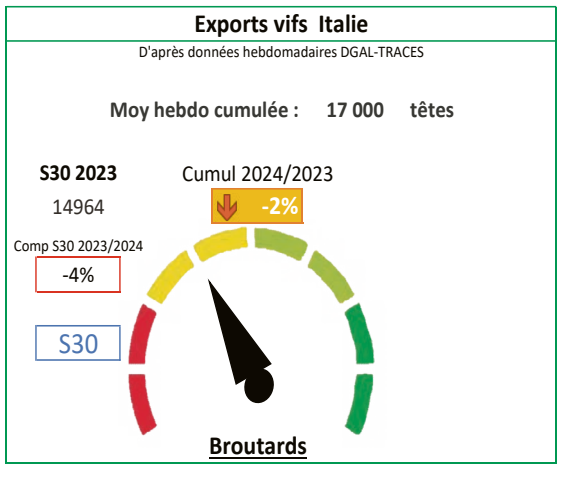
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



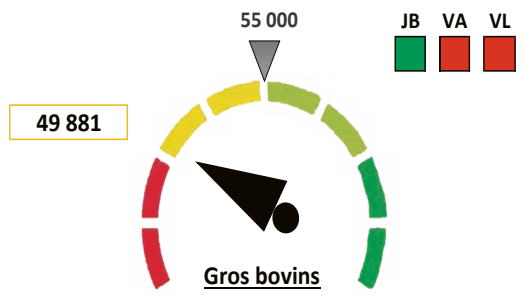
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 32

du 3 août au 9 août.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Toujours peu d'offres sur la majorité des marchés, ce qui permet une vente facile et fluide. Les cours sont reconduits et stables. En femelles, les tarifs sont facilement reconduits avec une bonne ambiance commerciale.

Gros bovins maigres : Dans l'ensemble, la demande est active et dynamique avec des cours facilement reconduits voir haussiers.

Boucherie : au global, les cours sont reconduits, une dynamique haussière est présente sur la région grand ouest sur les entrées de gammes et laitières. Ailleurs, les cours sont stables avec une demande timide à faible. En jeunes bovins, peu de marchandises et des cours qui voudraient redémarrer.

Veaux : Des apports plus importants comme indiqué en semaine dernière au vu de l'augmentation des vêlages. Les acheteurs trient plus sévèrement et mettent la pression, ce qui impacte les veaux de gamme inférieure avec des tarifs à la baisse. Les veaux de races laitières connaissent aussi cette baisse de tarifs.

Ovins : Avec une météo enfin propice au barbecue, le commerce retrouve de la dynamique et les cours sont généralement à la hausse face à des apports modérés. En agnelet, pas de changement sur les cours et toujours pas ou peu d'effectifs. En brebis, la vente est toujours facile avec des cours à la hausse pour les bons et les très bons sujets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur SOM DA50 - SOM 40B - SOM 511 pour pièce ou à restaurer, 500 euros l'un.
✆ 06 79 81 58 13

38 - Vends Case ih cx100 chargeur année 1999 7800 heures pneu neuf très bon état relevage avant 26000 euros.
✆ 06 69 73 28 17

38 - Vends tracteur Fiat someca du 30.06.1970 cause problème bloc moteur culasse refaite démarreur neuf et de nombreuse pièces neuves factures à l'appui. 450td8 4rm.
✆ 06 49 79 02 46

38 - Vends tracteur Ford 7910 2 rm bon état 8000 euros ; Someca da 50 800 euros ; Ford dexta 7.40m de large 1000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends NH T6020 Elite 130 CH - 2008 - 6500H - Pont - Av. et cabine susp. rel. av. - Révisé - TBE.
✆ 04 78 88 11 82

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970 Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

89 - Tracteur John Deer N°2250, 2 ponts avec fourche hydraulique Mailleux 1987, 8500 H, 4 pneus en très bon état. Tracteur Ford 4000, direction assistée, moteur T6, 8000 H, pneus bon état. Fourche hydraulique avec bâti pour tracteur Massey Ferguson Garnier. (3404)
✆ 06 49 73 55 94

Travail du sol

18 - Vends déchaumeur 9 dents, sécurité boulon, 4 m , repliable, brabant 5 cors,clairevoie, sécurité boulon.
✆ 06 74 32 70 61

38 - Vends cultivateur Huard dents spirales diam 25 largeur 2,50 TBE 400 euros.
✆ 06 45 95 72 15

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

58 - Herse rotative Khun 3 M attelage semoir, 1200 euros. Croskill 3 M attelage porté, 400 euros. (3403)
✆ 06 07 62 12 96

69 - Vends poutre Amazone VG30 3 m surrelevage avant 6 dents P 1500 € HT - Heva Roller 3 m Frontal Cambridge 600 mm lame frontal reglage hydro P 1500 € HT
✆ 06 07 06 77 50 soir

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080.Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vend contre batteur à maïs New Holland TX66 + grille bon état 900 euros, 2 pneus 800 65 32 GoodYear sur jante 10 trous 1500 euros.
✆ 06 09 40 74 87

39 - Vends FRANCO PAILLE BLE/ORGE
✆ 06 08 53 16 44

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

69 - Vends divers matériaux viticoles caisses vendanges fouloir cuve inox 21hl 2 cuvesfibre 40hl 15 hl 2 de 10hl en polyester 1 étiqueteuse colleuse étiquettes manuel laveuse + divers
✆ 0652366699

71 - VENDS ENJAMB. Bobard 817, an. 2000, + têtes récolt., pressoir Vaslin 32 hl, égrappoin Vaslin sans pompe, tapis Schneider 6 m, bac à marcs sur roulettes, cuves, 2 bennes 3 hl, Kreyer SR17, Kärcher, petits mat. divers.
✆ 06 62 04 89 40

71 - Vends Tour MPC + 1 jeu de packing neuf, 1 élévateur type Larippe, 4 mètres.
✆ 06 70 73 49 50

Cave

07 - Vends cuves Inox Fibre 40/30/20/10/3 HL et box acier 500/600 bouteilles cause retraite.
✆ 06 76 96 00 30

Divers

Recherche bâtiment agricole pour loger 100 à 200 bovins.
Contactez 06 81 55 45 92

03 - Vends cameras fixe et rail ; chaine miro 2021 claas rollant 340 2012 plateau 8M18.
✆ 06 63 81 77 45

18 - Recherche 154 DPB pour activation en mai 2025.
✆ 06 07 83 20 44

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3405)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Cause retraite, vends matériel agricole, foin récolte 2024, cheptel bovin charolais. (3411)
✆ 06 32 60 95 31

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends semoir Vaderstad 3m rapid 300s, disque avant Crosboard 24D, an 2002, prix 12.500HT.
✆ 06 79 81 58 13

38 - A louer terrain chasse environ 80ha avec étang logement possible ; vends tracteur Deutz 40cv ; matériel divers ; foin sur pied.
✆ 06 40 05 14 73

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 € le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

69 - (Retraité) vend pulvérisateur Berthoud 1150l trainé 14 jets semoir sulky 13 rangs brouette pneumatique ou sur 3 points tuyaux PVC noir D40 + arroseurs 2m + divers,
✆ 06 52 36 66 99

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Vends 4X4 Hyndai Galoper en l'état, fonctionne 2500 €, chauffe eau 300L.
✆ 03 84 85 49 54

42 - Vends bétaillère Peugeot Boxer caisse inox, bon état, 135 000 km, 12 000 euros. Mathelin René, Vougy.
✆ 06 08 05 47 86

73 - Vends bétaillère Mercedes 815D de 2001, 61000 km, excellent état, CT ok, 19900 €.
✆ 06 78 92 11 95

Tourisme

38 - Vends Dacia Duster 4x4 diesel 2017 très bon état général 64000kms toutes options 14 000 euros.
✆ 06 08 84 09 47

71 - Vends Golf 1.6 TDI, 115 CH confortline 2019, 140 000 km, EMB. et pneus 5/2024. Clim + plaquettes + disques avant 7/2024, TBE 12500 €.
✆ 06 03 10 74 96

Achat-Vente

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Récolte

01 - Urgent vends 60 tonnes de foin en bottes rondes diam 1m60, qualité correcte, prendre au champ.
✆ 06 40 18 07 28

42 - Vends mais épis en bottes. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

03 - Vends foin 24 et enrubannage 23 BR 120x130 prairie naturelle faire offre.
✆ 06 63 81 77 45

38 - Vends 5 tonnes de foin de dactyle 2eme coupe. Excellente qualité. Balles rondes 120. Prix 160€/t.
✆ 06 76 03 58 39

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89)
et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

BSA sarl

RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH

02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE

- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECHERCHE

1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Petites annonces
03 80 78 90 40

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F

Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Location

Autres

21 - Nous sommes à la recherche d'un couple de locataires dynamiques pour notre charmant pavillon champêtre. Confort climatisation. Loyer avantageux en échange de services divers (jardinage, ménage...). Expérience recommandée. Age souhaité 50 ans minimum. (3408)
✆ 06 07 49 13 48

Emploi

Offre

15 - Tractoriste pour conduire remorque pour vendange du 20/08 au 20/09 à Nîmes. Exp requise. Logement poss.
✆ 04 66 84 39 93

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles...); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Presta•Viti•Service
Tous travaux viticoles
Taille / Tirage des bois
Pliage / Carassonnage
Levage / Relevage / Vendange
Cueillette / Récolte
Travail soigné • Personnel qualifié
Expérience de plus de 15 ans
06 22 28 60 38 / 06 04 05 08 35
vitifrance33@gmail.com

Offres d'emploi spéciales vendanges

21 - Domaine familial recherche vendangeurs pour environ 10 j. Collations et repas du midi offerts. A bientôt. (3410)
✆ 06 86 56 93 77

21 - Petit domaine familial cherche vendangeurs. Collation et déjeuner offerts. Non logé. Environ 15 sept. (3406)
✆ 03 80 21 66 56

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024, cherche porteur de hotte nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024 cherche aide caviste, travail de cave nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024 cherche chauffeur de tracteur nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais ch vendangeurs(euses) nourris logés vers le 18/09 8 jours
✆ 06 75 67 98 99 HR

69 - Rech vendangeuse-eur plus 1 porteur nourri-logé 10jour env autour 10sept
✆ 06 73 80 06 37 HR

69 - Cherche vendangeurs nourris logés. 7 sept environ 12 jours. En Beaujolais
✆ 06 80 33 67 97 ou
04 74 03 47 67

69 - Recherche chauffeur de tracteur pour les vendanges 10 septembre nourri logé Rhône
✆ 06 88 56 69 49

89 - H/F conduite site pressurage, pressoir cuves, gestion administrative de récolte, enlèvements cave coop. (3409)
✆ 06 07 12 47 77

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

DIVERS

38 - Vends fumier bovin de stabulation voir paille.
✆ 06 89 09 72 67

55 - Secteur 55130 Gondrecourt, parts traqueurs gratuites, tir autorisé. Laisser message au 06 20 87 15 38 avec nom, adresse, tél. On vous rappellera pour fixer Rv (chasse le samedi).
✆ 06 20 87 15 38

Animaux

Bovin

07 - Élevage Limousin hbl vend reproducteur mâle tgs.
✆ 06 85 76 74 59

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux charolais 18 mois mixte, viande livraison assurée. Prix abordable. GAEC LOISEAU (3402)
✆ 06 27 15 80 86

25 - Vends mâles génisses Aubrac 8-9 mois HBA très dociles, garanties sanitaires.
✆ 06 80 23 63 65

39 - Vends très beau troupeau race Angus, 6 vaches et génisses pleines, 4 génisses de 18 mois, et un taureau de 2ans inscrits INDEM IBR BVD BESNO possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

39 - CHEPTEL RACE ANGUS, vends 8 belles vaches pleines, 1 génisse et 1 taureau de 4 ans, vends 5 génisses et vaches SALERS pleines plus vaches croisées pleines et un bon taureau LIMOUSIN de 3 ans. Garantie sanitaire, indemne IBR, BVD, Besno, possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Portes ouvertes les 06, 07 et 08 septembre. Vends 40 veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles et sans cornes, HBC, TGS. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. M. Duvernoy Gaël (3412).
✆ 06 33 49 46 88

71 - Vends vaches charolaises pleines inscrites HBC, génisses 1 an, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vend 20 chèvres saanen pleine 110 € mise bas en septembre adhérent Capgènes 1200 lait 39 TB 35.7 TP.
✆ 06 02 11 40 39

Ovin

18 - EARL BRETON Vends très belles agnelles texel à mettre à la reproduction.
✆ 06 82 25 1713

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends 5 chiots border collie 4 mois pucés vaccinés parents sur bovin/ovin viande mère 250269811709376 Siren 387528862.
✆ 06 85 43 05 88

21 - Vends chiots Border Collie disponibles fin août. Nés le 24/06/24, portée de 7. Mère 250269812227226. Parents LOF, excellents au travail sur bovins et ovins. Siret 42321488100017. (3401).
✆ 06.83.25.57.62

25 - Vends chiots Beauceron F. origine troupeau Lof vacc n°250268781067301.
✆ 06 42 32 43 65

38 - Vends 1 Basset Fauve de Bretagne parents LOF 13M Siret 42501686200020 identification mère 12412036.
✆ 06 89 11 95 33

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

SNC DU THOREY
Société en nom collectif
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Route d'Ampilly
21510 QUEMIGNY SUR SEINE
883 364 945 RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er juillet 2024 à QUEMIGNY SUR SEINE, l'Assemblée Générale a pris acte
- que Monsieur Thomas ETIENNE, associé en nom, a cédé à Monsieur Jean-Christophe MONGIN, 100 parts sociales, et à Monsieur Gérald ETIENNE, 50 parts sociales, qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée,
- de la démission de Monsieur Thomas ETIENNE et a nommé en qualité de nouveau co-gérant Monsieur Jean-Christophe MONGIN, demeurant 3 Route de Dijon – 21450 AMPILLY LES BORDES

Ces opérations entraînent les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :
Gérance et Associés en nom :
Ancienne mention :
M. Gérald ETIENNE, demeurant 8 Route d'Ampilly 21510 QUEMIGNY SUR SEINE
M. Thomas ETIENNE, demeurant 19 Route d'Ampilly 21510 QUEMIGNY SUR SEINE
Nouvelle mention :
M. Gérald ETIENNE, demeurant 8 Route d'Ampilly 21510 QUEMIGNY SUR SEINE
M. Jean-Christophe MONGIN, demeurant 3 Route de Dijon 21450 AMPILLY LES BORDES
Pour avis, La Gérance

AL24015107

TRANSFORMATION

GAEC DU THOREY
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Siège social : 21510 QUEMIGNY SUR SEINE
442 070 496 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2024, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA DU THOREY
Siège social : 21510 QUEMIGNY SUR SEINE
Capital social : 336 700 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Gérants : M. Gérald ETIENNE, demeurant 8 Route d'Ampilly – 21510 QUEMIGNY SUR SEINEM. Jean-Christophe MONGIN, demeurant 3 Route de Dijon – 21450 AMPILLY LES BORDES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL24015110

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 08/08/2024 enregistré le 13/08/2024 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon sous le Dossier n°2024 00037622, référence 2104P01 2024 A 02013, la SARL M ET R au capital de 8.000€, ayant son siège social sis 112 Av Roland Carraz 21300 Chenove, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°837.684.836 a cédé à la SARL M ET N au capital de 1.000€, ayant son siège social sis 112 Av Roland Carraz 21300 Chenove, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°930.924.675, son fonds de commerce de restauration traditionnelle, exploité à son siège social, moyennant le prix de 200.000€ et entrée en jouissance le 08/08/2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale à l'adresse du fonds, et pour la correspondance au Cabinet de Me Olivier WANG, avocat, 11 Place de la Nation 75011 PARIS.

AL24015114

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT
Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT», titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 14 août 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Charles Albert MARQUES, retraité, et Madame Françoise Marie Yvonne VOLERY, retraitée, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800) 25 allée du Portugal.
Monsieur est né à LORIGA (PORTUGAL) le 28 mai 1941,
Madame est née à GENLIS (21110) le 9 janvier 1943.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 21 avril 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24015104

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 19/08/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Martin-du-Mont : Terres, prés, landes, bois - Urbanisme : Zone NC de la carte communale - Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles louées 21 ha 71 a 39 ca 'LES CHAMPS RAVIERS' : ZI-0017A-0017B-0017C - 'LES COMBES POISSENET' : ZO-0004A-0004B-0004C - 'CHAMP CRAPET' : ZS-0022-0023 - 'CROC MEUNIER' : ZS-0117-0119-0127 - 'AU COTEAU PAILLOT' : ZS-0081-0107-0152 - 'AUX COTES' : ZS-0077A-0077B - 'LES CHAMPS DE LA PELLE' : ZS-0154
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
Dossier BELLENEUVE et BINGES : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
Belleneuve 18 ha 11 a 59 ca 'PRAIRIE DE PRIAULLES' : H-0261 - 'EN TANNIERE' : ZB-0063J-0063K-0064 - 'LES TREMBLEES' : ZD-0033 - 'LA CORRIOTTE' : ZE-0010
Binges 1 ha 34 a 07 ca 'EN BOUCHOTS' : ZA-0052
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/09/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015112

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Martin MANGEL, notaire associé à IS SUR TILLE (21), 31 Bis Rue François Mitterrand, office notarial N°21022, le 14 août 2024,
Monsieur Dominique Claude Marie MENECIER, Retraité, et **Madame Christine Thérèse Marcelle REMY**, ASH, demeurant ensemble à CHAUME ET COURCHAMP (Côte-d'Or) 10 rue du Moulin. Nés :
Monsieur Dominique MENECIER à MERSUAY (Haute-Saône) le 28 juillet 1956.
Madame Christine REMY à DIJON (Côte-d'Or) le 15 août 1964.
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CHAUME ET COURCHAMP (Côte-d'Or) le 25 avril 1996.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE** établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Martin MANGEL, notaire à IS-SUR-TILLE (21), 31 Bis Rue François Mitterrand, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétant.
Pour avis : Me MANGEL

AL24015117

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ

d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

☐ pour 1 an 58 € par revue

☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV CHEVIGNY 2018
SCCV au capital de 1000 €
Siège social
1 RUE ARTHUR DEROYE
21000 Dijon
838 464 923 RCS de Dijon

L'AGE du 15/07/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jean Christophe OUDIN, demeurant 1 rue Arthur Deroye à 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2024. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL24014831

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE PERRY
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 520 euros
Siège social et siège liquidation
19 RUE DE LA CROIX BLANCHE
21220 FIXIN
RCS DIJON 342 139 839

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2023 à FIXIN, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Luc PERRY demeurant 28 rue de Prielle 21160 PERRIGNY LES DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015079

DISSOLUTION

CINETRANSFERT
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 12 000 euros
Siège
10 rue de la Toison d'Or
21000 DIJON
RCS DIJON 797 544 871

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.06.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Jean MOREAU demeurant 13, rue de la Toison d'Or 21000 DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 13, rue de la Toison d'Or 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015081

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CINETRANSFERT
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 12 000 euros
Siège
10 rue de la Toison d'Or
21000 DIJON
Siège de liquidation
13 rue de la Toison d'Or
21000 DIJON
RCS DIJON797 544 871

L'Assemblée Générale réunie le 30.06.2024 à DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean MOREAU demeurant 13 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015080

NIÈVRE

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 07/06/2024 concernant SCI DE LA CASERNE SAINT VINCENT. Il fallait lire : Modification sera faite au GTC de NEVERS, avec radiation, et immatriculation au RCS de FREJUS.

AL24015102

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU
Dénomination : SPAC
Siège : 2 Ter Rue Marcel Darcheville 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital : deux mille euros (2.000,00 €)
Objet :- Tous travaux de plomberie, d'installation, dépannage, mise en service, entretien et réparation d'installations sanitaires d'eau domestiques ou industriels,- Tous travaux d'installation, de dépannage, de maintenance, d'entretien et de rénovation dans les domaines suivants du bâtiment : plomberie, eau, gaz, chauffage, systèmes de climatisation et équipements thermiques,-Tous travaux d'installation, de dépannage, de maintenance, d'entretien et de rénovation dans les domaines suivants du bâtiment : plomberie, eau, gaz, chauffage, systèmes de climatisation et équipements thermiques.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Anthony Sygula demeurant 2 Ter Rue Marcel Darcheville 58270 SAINT BENIN D'AZY.

AL24014819

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERNEUIL du 31 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SASU RENAUD SOLAIR SCEL
Siège : 6 La Senelle, 58300 VERNEUIL
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre et les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément.
Président : M. Sylvain RENAUD, demeurant 6 La Senelle, 58300 VERNEUIL
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS, le Président

AL24014982

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHAMPVERT du 23 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SASU VILLECRAIENERGY
Siège : 17, rue des Champs vieux – Villecray, 58300 CHAMPVERT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 10 000 euros
Objet : Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques et achat et revente de granulés bois
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Denis BOURGEOIS, demeurant 17, route des Champs Vieux – Villecray, 58300 CHAMPVERT
POUR AVIS, le Président

AL24015097

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/08/2024, il a été constitué la société suivante : Dénomination : Débosselage 58 Forme : Société par actions simplifiée Siège social : 14 rue Denis Papin 58640 VARENNES VAUZELLES Durée : 99 ans Capital : 5.000 euros Objet : Préparation esthétique et rénovation intérieure sur tous types de véhicules automobiles ; Le débosselage sans peinture ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président : La société CAMORELLO, dont le siège social est situé à VARENNES VAUZELLES (58640), 14 rue Denis Papin, 803 677 749 RCS NEVERS Directeur général : Monsieur Aurélien RAIMOND demeurant 10 Chemin des Plantes de la Rivière à LA MARCHE (58400) Agrément : Toute transmission d'actions est soumise à la procédure d'agrément. Admission aux assemblées : Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de ses actions et a autant de voix qu'il possède d'actions. Immatriculation : RCS NEVERS

AL24015105

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/08/2024, il a été constitué une SARL dénommée : LES AUDACIEUSES
Objet social : - l'exploitation sous toutes ses formes de tout commerce se rapportant principalement à la librairie, la papeterie et articles de bureau, la vente de journaux périodiques, la vente de disques et de tous articles et objets concernant la musique, cadeaux et articles de décoration ; - l'exploitation de toute activité de café culturel, salon de thé
Siège social : 10, rue des Boucheries, Nevers, Nièvre
Capital : 10 000 euros
Gérance : Madame Camille MAZE demeurant 17, rue Hélène Boucher, Nevers, Nièvre et Madame Amandine MARTIN demeurant 12 rue du 13e de Ligne, Nevers, Nièvre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24015106

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

SOCIÉTÉ «SISA DU MIGENNOIS»
société interprofessionnelle
de soins ambulatoire
au capital variable
dont le siège est à MIGENNES (89400)
5 Place Henri Dunant
immatriculée au RCS de SENS
sous le numéro D 834 235 087

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2024 les associés ont pris acte de la décision de Madame Maria-Stéphanie GAULIER de démissionner de ses fonctions de cogérante à compter du même jour.
Ils ont décidé ensuite de nommer en qualité de nouveau co-gérant pour la remplacer Madame Aurélie COUDRET épouse FRERY, demeurant à BUSSY-EN-OTHE, 4 Chemin de Beauvais
Pour avis
La gérance.

AL24015119

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2024 de l'EURL Audit Conseil Partenariat Immobilier, EURL au capital social de 25.000€, ayant son siège social au 14 rue Joubert 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 833 099 070, SIRET numéro 83309907000025, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Frederic MORANDI, à compter du 30 juillet 2024 et de la nomination du Gérant, Monsieur Kevin Van Noort à compter du 30 juillet 2024 pour une durée illimitée. Monsieur Kevin VAN NOORT demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

AL24015098

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2024 de l'EURL ADB HOLDING, EURL au capital social de 1.300.000€, ayant son siège social au 14 rue Joubert 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 824 682 470, SIRET numéro 824 682 470 00037, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Frederic MORANDI, à compter du 30 juin 2024 et de la nomination du Gérant, Monsieur Kevin Vqan Noort à compter du 30 juin 2024 pour une durée illimitée. Monsieur Kevin VAN NOORT demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

AL24015099

MODIFICATIONS

SNC ROBIN PRESTATION
Société en nom collectif
au capital de 2 000,00 euros
Siège social :
9 Chemin sous les Clos Avenue d'Oberwesel
–
89800 CHABLIS.
980 321 491 RCS AUXERRE

Par AGE du 20/07/2024, constat de la nomination de Mme Laura ROBIN demeurant 2 rue de Champlain – MILLY – 89800 CHABLIS en qualité d'associée indéfiniment et solidairement responsable et cogérante.Les statuts ont été modifiée en conséquence.Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL24015103

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEAN MARIE PLOMB ELEC
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 10 RUE DE LA FOLIE JEANNOT
89100 Sens
820 365 732 RCS de Sens

L'AGE du 31/07/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MANENGA MANSI, demeurant 10 RUE DE LA FOLIE JEANNOT 89100 Sens pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens. Radiation au RCS de Sens

AL24015108

CLÔTURE DE LIQUIDATION

D COMME…
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : 97 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
R.C.S SENS : 913176319

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation de la société, donné quitus à la liquidatrice la SARL LHLC PRESSE 97 Rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE RCS SENS 503351561 pour sa gestion et l'ont déchargée de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS.
Pour avis et mention
La liquidatrice

AL24015111

AVIS DE DISSOLUTION

AMBULANCES GRENDEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 168 151.25 euros
Siège social : 172 Avenue de Sénigallia –
89100 Sens
Rcs sens 419 025 705

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2024, la société Ambulance du serein, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 Auxerre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la Sas Ambulance Grendel, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er juillet 2024.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Sas Ambulance Grendel peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de sens.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de président de la SAS AMBULANCE DU SEREIN.

AL24015118

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVANNES (Yonne), du 14 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI ELEMAR
Siège social : 40 rue Porte d'en Haut - 89240 CHEVANNES
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas HIEST, demeurant 40 rue Porte d'en Haut 89240 CHEVANNES
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24015115

// RÉGION BFC

La nouvelle DJA arrive

Le nouveau dispositif de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) du PSN (Plan Stratégique National) de la programmation Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2023-2027 sera ouvert le mardi 27 août 2024.

Depuis le 1er janvier 2023, la Région Bourgogne Franche-Comté est en responsabilité des mesures non-surfaciques du PSN, et notamment de la Dotation Jeunes Agriculteurs.
La Dotation Jeunes Agriculteurs a pour objectif de faciliter la transmission et la création des exploitations agricoles grâce à une aide individuelle à la trésorerie. S'adressant aux candidats à l'installation de moins de 41 ans, la DJA encourage le renouvellement des générations en agriculture, dans un contexte où la population agricole est vieillissante (âge moyen des exploitants : 52 ans) et souffre d'un manque d'attractivité relatif en fonction des territoires et des filières.
Pour la programmation qui s'achève, ce sont en moyenne plus de 450 jeunes agriculteurs qui ont été aidés chaque année. Dans le cadre de la programmation 23-27, ce sont plus de 62 millions d'euros de dépenses publiques, dont 37,3 millions d'euros de Feader et 24,7 millions d'euros de crédits régionaux, qui sont prévus pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs.

En Bourgogne-Franche-Comté, la DJA se calcule à partir d'un montant socle, défini par deux critères, et de trois modulations. Le montant minimal de l'intervention est de 25 500 €, le montant maximal de 47 000 €.

Suis-je éligible ?

Sont éligibles les personnes physiques répondant aux conditions suivantes :
- Être âgé de 20 ans minimum et de strictement moins de 41 ans à la date du dépôt de la demande d'aides à l'installation ;
- Être de nationalité française, ou ressortissant suisse, ou justifier d'un titre de séjour autorisant à travailler sur le territoire français ;
- S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation d'une exploitation à titre individuel ou comme associé exploitant d'une société à objet agricole ;
- Justifier, à la date du dépôt de la demande d'aide, d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) et d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé par le préfet de département.

Mon projet est-il éligible ?

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :
1. Avoir achevé son parcours à l'installation :
- Passage en PAI (Point Accueil Installation),
- Validation du PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé),
- Présentation d'un PE (Plan d'Entreprise) viable : atteinte d'un Revenu Disponible Agricole (RDA) ≥ à 1 SMIC net en année 4, ou 0.5 SMIC net à titre secondaire
2. Être couvert en cas d'accident du travail ou d'arrêt maladie par la souscription d'un contrat de prévoyance versant des indemnités journalières ;
3. Réaliser une formation ou un accompagnement du type « point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'entreprise » à l'issue de l'année N+2 ;
4. Être encore en activité en tant que chef d'exploitation ou associé exploitant au terme des 4 ans après la date d'installation définie dans le constat d'installation.

Comment déposer ma demande ?

Les dossiers de demande d'aides Feader sont désormais dématérialisés. Les dépôts se font sur la plateforme en ligne Euro-Pac : https://europac.bourgogne-franchecomte.fr
L'ensemble des informations relatives au premier appel à projet DJA PSN 2024 est disponible sur le site www.europe-bfc.eu dans la rubrique « Agenda ».

Qui peut m'accompagner dans mes démarches ?

Les organismes suivants ont suivi la formation délivrée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté « Devenir accompagnateur sous Euro-Pac » :
- AFOCG 25
- AFOCG 39
- Bio Bourgogne-Franche-Comté
- Centre d'étude et de ressources sur la diversification (CERD)
- Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort
- Chambre d'agriculture du Jura
- Chambre d'agriculture de la Nièvre
- Chambre d'agriculture de Haute-Saône
- Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- Chambre d'agriculture de l'Yonne
- SARL Druot Foncier expertises

Un mandat de gestion devra au préalable être signé entre vous et l'organisme accompagnateur choisi si vous souhaitez que ce dernier dépose la demande de DJA en votre nom.
Le service instructeur en charge de la DJA est également joignable par mail à feader.dja@bourgognefranchecomte.fr et lors des permanences téléphoniques les lundis et jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30.

Points d'attention :
- Votre pièce d'identité doit être en cours de validité au dépôt de la demande et lors du paiement de l'aide. Si votre carte d'identité arrive à échéance, ne tardez pas à prendre rendez-vous pour la renouveler !
- Vous devez disposer d'un RIB à votre nom et prénom, car la DJA est une aide individuelle, versée à une personne physique et non à l'exploitation.
- Vous aurez également besoin d'une adresse mail personnelle pour déposer votre demande de DJA sur Euro-Pac : vous devrez au préalable créer votre compte utilisateur et votre fiche tiers (possible dès maintenant) pour pouvoir vous connecter et vous identifier sur la plateforme. Des tutoriels sont disponibles à cet effet sur le site https://www.europe-bfc.eu/ressource-documentaire/euro-pac-tutoriels/

Une DJA s'anticipe : entre le parcours à l'installation et les rendez-vous chez les notaires, comptez au minimum un an pour finaliser vos formations, projets de statuts, actes notariés, promesses de baux, etc.

Communiqué du Conseil régional

// ARTISANAT

L'art de fabriquer un instrument à base de bonbonnes de gaz

Installé à Saint-Priest-des-Champs, au nord-ouest du Puy-de-Dôme, Mickaël Chaput confectionne un drôle d'instrument musical : le hang drum. Réalisé à partir de bouteilles de gaz, cet objet artisanal est de plus en plus convoité et apprécié pour ses sonorités particulières.



Mickaël Chaput a nommé son entreprise Les mains qui sonnent et se déplace régulièrement dans des salons du bien-être en France.

Son atelier puydomois est à l'image de ses compétences : multifonctionnel. Depuis une dizaine d'années, Mickaël Chaput s'est spécialisé dans la fabrication de hang drum. Proche du hang créé en Suisse (lire encadré), cet instrument aux allures de soucoupe volante et composé de bouteilles de gaz est de plus en plus recherché par les initiés, comme les amateurs. Le son qu'il produit, proche de la vibration, possède des vertus apaisantes. Objet à la fois décoratif, relaxant, mais aussi ludique, certains modèles se vendent plus de 400 € pièce. *« J'ai du mal avec les gens qui se gavent sur le dos des autres, n'hésite pas à affirmer le créateur. Pour moi, le juste prix est plutôt aux alentours de 150 € »*. Un prix très attractif, qui justifie certainement le succès de l'artisan, également père de cinq enfants, dont deux en bas âge. *« Les demandes sont arrivées très vite, à tel point que j'ai parfois du mal à suivre »*. Sa valeur ajoutée ? Les gravures réalisées par sa femme, tatoueuse et passionnée de dessins. *« Maintenant que les entreprises chinoises s'y sont mises, j'ai également déposé un brevet pour la forme des feuilles qu'elle dessine et que j'intègre »*.

Accordé en do majeur pour un effet apaisant

Il faut dire que créer un hang drum demande un peu de bouteille. Si Mickaël Chaput affirme réussir à créer les siens en l'espace d'une journée, ses débuts n'étaient pas si évidents. *« J'ai voulu essayer d'en faire un lorsque ma femme a acheté le sien, mais c'est seulement après deux ans d'essais que j'ai réussi à faire sonner correctement les notes »*. Instrument personnalisé, chaque hang drum comporte sa propre gamme. Mais celle que Mickaël préfère est sans conteste le do majeur. *« Elle est joyeuse, montante et adaptée à la relaxation »*. L'accord en 423 hertz, correspond, quant à lui, à la fréquence vibratoire de l'eau. *« Le corps étant majoritairement composé d'eau, il est, de fait, réceptif à cette fréquence »*, affirme le spécialiste, dont les commandes fleurissent à chacun de ses passages dans les salons dédiés au bien-être. L'instrument dispose ainsi de huit notes en feuilles, sa marque de fabrique, ou de neuf notes en U, avec des gravures sur le dessous.

Du laiton incrusté pour créer les couleurs

Côté outils, l'artisan admet avoir cassé de nombreux disques à poncer et autres engins de découpe. *« Tous les deux mois, j'avais une meuleuse ou une sauteuse qui lâchaient »*, se rappelle-t-il avec ironie. Dorénavant, la découpe des bouteilles de gaz de 13 kg se fait à l'aide d'une machine. *« Je découpe le haut et le bas, que je ressoude ensuite ensemble. La seconde étape est de faire disparaître toutes les écritures et les soudures, puis de jouer sur l'épaisseur et la largeur du métal afin de créer des accords »*. Pour la décoration, hors de question d'utiliser de la peinture. L'artisan incruste directement des particules de laiton dans le métal. Chez Mickaël Chaput, le proverbe *« rien ne se perd, tout se transforme »* prend tout son sens : les parties de bouteilles de gaz non utilisées ont été ressoudées puis coulées dans du béton, afin de devenir les fondations de sa maison. Autodidacte de A à Z, cette expérience a même permis au trentenaire de réaliser un rêve de gamin : confectionner son propre accordéon.

Léa Rochon

Les origines

Inspiré du pan des Caraïbes et du hang suisse Le hang drum est un instrument de musique acoustique de la famille des idiophones. Le son est produit par le matériau de l'instrument lui-même grâce à un impact produit par un accessoire extérieur, comme une baguette, ou par une autre partie de l'instrument. Avant d'arriver jusqu'en Europe, le hang drum était en réalité un instrument national de Trinité-et-Tobago, aux Caraïbes. Appelé aussi steelpan ou steeldrum, il présente l'originalité d'être fabriqué à partir d'un ou plusieurs bidons de pétrole et d'être joué à l'aide de baguettes aux embouts de caoutchouc. En 2000, les Suisses Félix Rohner et Sabina Schärer, ont largement démocratisé cet objet en créant leur propre marque, PANart, ainsi que leur propre instrument inspiré du pan : le hang. Un nom qui n'a d'ailleurs pas été choisi par hasard, puisque « hang » signifie « main » en dialecte bernois, la ville d'origine du couple. Exit donc les embouts ou les baguettes. Mais les créateurs n'avaient pas réellement anticipé le succès de cet instrument. Les deux Suisses ont ainsi conditionné l'achat d'un de leur hang à l'envoi d'une lettre de motivation, couplé à un déplacement au sein de leur atelier suisse. Les fabricants ont également choisi de faire signer une clause de non-spéculation à chaque acheteur, afin de s'assurer que l'instrument ne soit pas revendu plus cher. Au fil des années, les Bernois se sont inspirés du hang pour mettre au point un nouvel instrument : le gubal. Avec une demi-sphère supplémentaire sur lequel il repose, ce dernier a plus de basses. Breveté, cet instrument peut être réglé sur une gamme allant de 40 000 à 10 000 hertz, offrant un champ musical et mélodieux bien plus large que le hang.



Léa Rochon/Apasec

Les dessins sont réalisés par sa femme, qui tient un salon de tatouage dans le Puy-de-Dôme.



Léa Rochon/Apasec

Ancien salarié de la métallurgie et véritable autodidacte, Mickaël Chaput s'est lancé en tant qu'artisan il y a une dizaine d'années.



Léa Rochon/Apasec

Avec l'expérience, l'artisan met une journée entière à réaliser un hang drum.

LOISIRS

// ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le sport au service du métier

Le travail agricole soumet parfois le corps à rude épreuve. En matière de prévention des maladies professionnelles et notamment des troubles musculosquelettiques, la pratique sportive a des vertus reconnues.

L'activité agricole a une dimension physique parfois très prégnante. En témoigne le taux non négligeable d'accidents du travail et de maladies professionnelles affectant les exploitants chaque année. Selon le bilan des risques professionnels établi par la MSA pour la période 2017-2021, on recensait environ 12 000 accidents du travail chaque année (principalement lors d'activités avec des animaux vivants ou avec du matériel et des infrastructures) et 1 100 maladies professionnelles avec et sans arrêt en moyenne. Des événements plus ou moins graves qui ont occasionné l'indemnisation de 1,2 million de journées de travail en 2021.

TMS à 90 %

Ces chiffres, dont la fréquence est tendanciellement orientée à la baisse (1), montrent néanmoins que le corps des agriculteurs peut être soumis à rude épreuve lors des manipulations propres aux différents métiers. La même étude de la MSA en témoigne : 90 % des maladies professionnelles sont des troubles musculosquelettiques (TMS) dont une grande majorité d'affections « péri articulaire », provoquées par certains gestes et postures. Les autres causes de ces troubles sont – entre autres — des affections consécutives à la manipulation de charges lourdes et des lésions chroniques du ménisque. Il est établi depuis longtemps – et pas seulement pour l'activité agricole, mais aussi industrielle et logistique, voire de bureau — que la pratique régulière du sport peut constituer un levier important de prévention des maladies professionnelles. De nombreuses entreprises et administrations proposent ainsi aujourd'hui à leurs salariés la pratique du sport pour favoriser le bien-être et, par conséquent, limiter la survenue des TMS. Sous l'égide des ministères des sports et du travail, l'Agence française de normalisation (Afnor) a même publié en 2021 un guide de recommandations et bonnes pratiques pour la mise en place d'activités physiques et sportives en milieu professionnel (2). Son objectif : « favoriser la pratique d'activités physiques et sportives de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie et notamment dans le milieu professionnel ».

En Franche-Comté, des groupes se forment

L'importance de la préparation physique est désormais de mieux en mieux intégrée par le monde agricole et notamment par la MSA. En témoigne par exemple le dispositif Agrisport piloté par l'Association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires (Aspet) en Bourgogne-Franche-Comté. Celui-ci permet à des exploitants agricoles, rattachés au régime de protection sociale de la MSA, ainsi qu'à leur famille, de bénéficier gratuitement d'un cycle de séances d'activités physiques proches de leur domicile et encadrées par un enseignant en activité physique adaptée (APA).

« L'objectif de ce dispositif est de créer un programme d'activités physiques adaptées à chacun des participants afin de répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins », indique-t-on à l'Asept. « À long terme, il y a une volonté de prévenir les différents risques liés aux professions agricoles, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux ». Les candidats ont la possibilité de choisir leurs activités en lien avec l'enseignant. Cela peut aller de la marche nordique, aux étirements, jeux de balles, activité de relaxation, détente… Les séances prennent en compte également les difficultés physiques ou douleurs particulières des participants.

Les séances collectives fonctionnent par groupe de 7 à 15 personnes. Après la parenthèse du Covid, les activités sont reparties de plus belle. Fin 2022, 6 groupes étaient en activité avec 77 inscrits au total. Cette année, leur nombre a pratiquement doublé avec une dizaine de groupes, de Belfort au nord, à Lons-le-Saunier au sud.

D'après Actuagri

(1) L'indice de fréquence des accidents du travail des chefs d'exploitation est passé de 34 à 28 pour 1000 de 2017 à 2021 et celui des maladies professionnelles de 2,9 à 2,2.

(2) ce guide est en consultation libre sur le site de l'Afnor à l'adresse suivante : https://www.boutique.afnor.org/



Freepik

Pratiquer une activité physique comme la marche nordique, permet de favoriser le bien-être et de prévenir les différents risques liés aux professions agricoles.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 31 août

// Cet été, visitez Dijon !

Embarquez pour un voyage extraordinaire ! Les lieux cachés et incontournables de la Métropole dijonnaise vous seront dévoilés ! Accompagnés d'un guide, le Dijon City Tour sera pour vous l'occasion de découvrir les grandes places qui entourent le cœur historique jusqu'au Parc de la Colombière. Vous parcourrez les combes naturelles, le vignoble de Dijon, le lac Kir… Profitez de ce parcours ludique et contemporain, en mode solo ou en famille ! Durée de la balade : 1 h 15

Tarif : à partir de 18 euros. Renseignements : 03 80 44 11 44 ou www.destinationdijon.com

• En août

// Découvrez le château de Châteauneuf au crépuscule

Durant tout l'été, au château de Châteauneuf-en-Auxois, pour les familles : animations, ateliers ludiques et visites contées au crépuscule.

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

• Vendredi 30 août

// La légende Hallyday à Beaune

Depuis 5 ans John Sof arpente les scènes de Bourgogne avec son spectacle « La légende Hallyday » qui, à chaque représentation, ravit les fans de l'icône française. Sans imitation ni caricature et en toute modestie, John Sof se livre corps et âme au public sans jamais s'économiser. Il se produira dans le cadre de Scène d'été, place Carnot, à Beaune, à 19 h.

www.beaune.fr

Nièvre

• 24 août

// Concours de labour de Saint-Benin-D'Azy

Les JA de Saint-Benin-d'Azy : chez Christophe Coichot (au rond-point de Saint-Benin-d'Azy), font leur traditionnel concours de labour du comice avec charrues et brabants. Ouverture des raies à partir de 11 h 30, marché de producteurs, ball-trap, footbulles, et animations pour enfants. Buvette et restauration proposée le midi. La rencontre se clôturera par une soirée conviviale au gymnase de St Benin d'Azy en partenariat avec le Comité de comice de St Benin d'Azy. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 25 août dans la commune de Saint-Benin-d'Azy.

Renseignements : Guillaume Thomas, président des JA de St Benin d'Azy : 06 64 51 26 67.

// Marche et Championnat

L'association Les Vieilles mécaniques Morvandelles organise une marche des labours le 24 août au matin à Couloise (Chiddes). Départ de 8 h 30 à 11 h. Deux parcours sont proposés : 6 km (3 euros) et 13 km (5 euros). Gratuit pour les moins de 12 ans. Buvette et repas campagnard le midi, et le soir « La Treuffe en Fête » (14 euros). Renseignements : 06 16 44 03 67. Toujours le 24 août et au même endroit, mais l'après-midi cette fois, aura lieu à partir de 14 h le Championnat de Bourgogne-Franche-Comté de labour à l'ancienne.

Plus d'informations : 06 16 44 03 67 et 06 82 46 02 00.

• 31 août

// Fête de l'agriculture des JA 58

Les JA 58 organisent leur finale départementale de labour, à Bazoches (Lormes). À partir de 10 h, expositions de matériels agricole et forestier, démonstration de traîne-culs et C15 cross, stands des partenaires, démonstrations de déchiquetage de bois (Cuma), animations diverses dont taureau mécanique. Buvette et restauration sur place toute la journée. L'événement se clôturera sur une soirée mousse sur place.

Renseignements : Camille Deroche, animatrice JA 58 : 07 86 95 37 96.

// Concours de labour de la Charité

Les JA de Donzy - Pouilly – Cosne -la Charité orchestrent leur concours de labour au 92, rue de la résistance à la Charité. À partir de 10 h, aura lieu le concours et en parallèle sont proposées des animations pour enfants (structures gonflables, maquillage, mini-ferme, etc.), expositions de matériels agricoles et stands de producteurs ainsi que d'artisans locaux. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 1er septembre dans la commune de la Charité-sur-Loire.

Renseignements : co-présidents des Ja du canton : Thibault Coutant au 06 34 08 65 93 ou Bastien Ravery au 06 59 75 47 03

// Fête du pain

Le Domaine Neuf à Saint-Hilaire-Fontaine, vous convie à partir de 18 h à sa fête du pain. Au programme : concert, restauration sur place, buvette et feu de camp au milieu du cour de la ferme. Tarif : 10 euros.

Réservations et informations : 06 12 27 73 65

• 2 au 4 ou 5 au 7 septembre

// Stages d'initiation à la technique pierre sèche

Le CAUE de la Nièvre, propose des stages d'initiation à la technique pierre sèche à Clamecy. D'une durée de trois jours, ils auront lieu de 8 h 30 à 17 h. Le stage sera encadré par Martin Muriot, murailler professionnel et président de la FFPPS (fédération française des professionnels de la pierre sèche). Inscription obligatoire.

Renseignements et inscriptions à caue58@wanadoo.fr ou au 03 86 71 66 90.

Yonne

• Vendredi 30 août

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 h à 20 h.

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

• Samedi 7 septembre

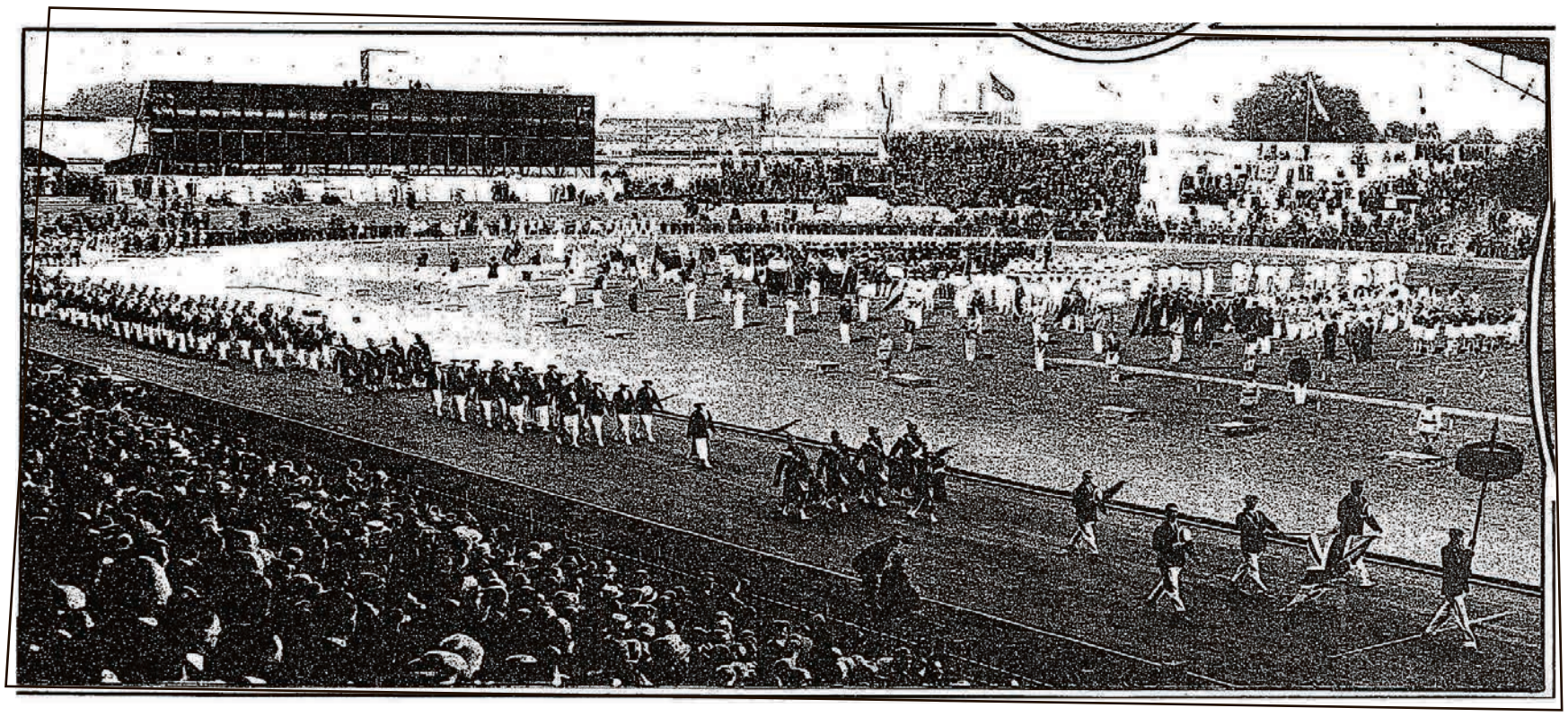
// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedi du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

// CENTENAIRE

L'agriculture française pendant les JO de 1924 (épisode 3)

Suite de notre série consacrée au visage de l'agriculture française en 1924, année des premiers Jeux olympiques à Paris, mais aussi de la création des Chambres d'agriculture.



Délégation britannique durant la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques 1924.



Édouard Herriot, Président du Conseil (1924).



Camille Chautemps, ancien maire de Tours, devenu député et ministre de l'Intérieur de juin 1924 à avril 1925.

En cette fin juillet - début août c'est le XII[e] congrès de la Fédération de la Mutualité et de la Coopération agricoles (FMCA) qui retient l'attention des journaux de l'époque. Ce dernier a lieu dans la ville de Tours et accueille plus de 300 délégués. C'est l'ancien maire de la ville, devenu député et ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps, qui souhaite la bienvenue à Albert Viger, président de la FMCA. Il a occupé lui-même plusieurs fois le poste de ministre de l'Agriculture entre 1893 et 1899. Les débats ont essentiellement tourné autour de quatre thèmes : le crédit agricole, l'artisanat rural, les sociétés d'intérêt collectif et l'assurance mutuelle-accidents.

Assurances

Au sortir de la guerre, l'Office national du crédit agricole est à la recherche de financements *« pour assurer l'exécution des lois sur le crédit mutuel et la coopération agricoles »*, écrit le journaliste Eugène Rousset. Début juin, il ne restait plus 80 millions de francs disponibles. Les congressistes s'inquiètent de la disparition *« de plus en plus générale dans les campagnes »* d'une main-d'œuvre très spécialisée : charrons, maréchaux, maçons, couvreurs, bourreliers. L'apprentissage ne fait pas non plus recette et la FMCA propose notamment d'attirer les jeunes vocations en créant des bourses et des centres d'apprentissages et de permettre aux artisans *« d'utiliser le crédit agricole sous toutes ses formes »*. C'est un docteur en droit, un certain M. Vast qui pointe les *« insuffisances juridiques et défectueuses »* d'un point de vue pratique des textes sur les sociétés coopératives (1) et les sociétés d'intérêt collectif (2). Quant au thème des assurances, les congressistes jugent que l'application de la loi du 15 décembre 1922 est *« sévère »*, qu'elle *« contient des lacunes et des imprécisions »*, en particulier qu'il existe un vide juridique pour les coopératives agricoles qu'elles soient laitières sucrières, fromagères, viticoles… Cette même loi ne protège pas non plus les collaborateurs autres que les salariés prêtés qui pratiquent l'entraide mutuelle. Autant de doléances qui sont remontées au Gouvernement alors conduit par Édouard Herriot. En clôture du congrès, Camille Chautemps insiste sur *« l'urgence absolue (…) de favoriser le développement des petits bourgs en évitant ainsi l'exode vers les grandes villes des travailleurs des champs, dont la condition est ensuite bien plus misérable »*, indique le Figaro du 20 juillet.

« Maître silencieux »

L'Agriculture nouvelle dans son numéro du 26 juillet se réjouit du retour de l'Alsace à la France car elle donne au pays *« des engrais potassiques à bon marché »*. Le journaliste Lucien Brétignière, par ailleurs, Professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon, explique doctement qu'avant la guerre de 1914, quand l'Alsace était sous occupation allemande, la France ne consommait que 50 kg de potasse pure pour 100 ha quand elle atteignait 800 kg chez son voisin d'outre-Rhin. Le même journal relate le discours du Président du Conseil, Édouard Herriot prononcé au banquet de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. (lire encadré). Dans un ton très aussi lyrique qu'amphigourique, le chef du Gouvernement loue les valeurs du paysan, *« notre maître silencieux »* et regrette, sous la plume du sénateur du Gers, Jean Philip, qu'on le *« couvre de critiques malsonnantes ou de reproches amers et injustes »*. Car au fond, *« le paysan est le grand incompris. Pendant longtemps il fut méprisé (…) Il y a là une anomalie blessante et qui doit cesser. Plus que jamais la France a besoin du paysan »*.

Christophe Soulard

(1) Qui s'occupent de production, transformation conservation et ventes de produits agricoles venant exclusivement des associés

(2) Qui fabriquent des matières, produits, instruments utiles à l'agriculture, construisent des abattoirs, entrepôts frigorifiques et réseaux électriques…

La SNEA



DR

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA) a été créé en 1880 par le gouvernement de Léon Gambetta. Jules-François Mayjurou de Lagorsse en devient le premier secrétaire général. La SNEA a pour but de soutenir les projets ministériels et de favoriser l'implantation des caisses de crédit mutuel et des coopératives. Elle cible en premier lieu les petits et moyens agriculteurs, quelles que soient leurs modes d'exploitation. En cela elle se distingue de la Société des agriculteurs de France qui capte plus l'attention des propriétaires terriens tournés vers les grandes cultures. La SNEA édite une revue, La Semaine agricole, dont le dernier numéro paraîtra en 1934.